



Québec, le 22 avril 2022

PAR COURRIEL

Objet : Demande d'accès à des documents administratifs
Notre dossier : 16310/21-477

Monsieur,

La présente a pour objet de faire le suivi de votre demande d'accès, visant à obtenir les documents suivants à la suite des précisions dont vous nous avez fait part, le 17 février 2022:

- les analyses ou rapports ou synthèses ou sommaires ou tout autre document similaire (on exclut les correspondances et les données brutes ou sources) qui ont été préparés à partir des redditions de compte 2020-2021 reçues via Collecteinfo au sujet de mesures budgétaires dédiées ou protégées identifiées.

Vous trouverez ci-annexé des documents pouvant répondre à votre demande. Toutefois, nous tenons à souligner que ces données proviennent des centres de services scolaires et des commissions scolaires et ne sont pas considérées comme des données officielles. Elles sont partielles et doivent être interprétées, utilisées et diffusées avec précaution.

Également, des éléments de réponse ont aussi été diffusés lors de l'étude des crédits du Ministère pour l'année 2021-2022, disponibles à l'adresse suivante. Nous vous invitons à voir plus particulièrement les réponses aux renseignements particuliers de l'opposition officielle, numéros 102, 103 et 104, ainsi que la réponse à la question 10 des demandes de renseignements particuliers du deuxième groupe d'opposition :

<http://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/commissions/CCE/mandats/Mandat-44815/documents-deposes.html>

... 2

Des documents recensés ne peuvent toutefois vous être transmis étant donné qu'ils représentent des projets, des versions inachevées de documents ou en cours de rédaction. La décision de ne pas vous les rendre accessibles s'appuie sur l'article 9 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, chapitre A-2.1, ci-après « la Loi »).

En outre, des documents détenus par le Ministère ne peuvent vous être acheminés selon l'article 34 de la Loi, car il s'agit des « documents du cabinet du ministre » ou ont été produits pour son compte.

Vous trouverez en annexe la reproduction des articles de la Loi mentionnés précédemment.

Conformément à l'article 51 de la Loi, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez en annexe une note explicative à cet effet.

Veuillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

La responsable de l'accès aux documents,

Originale signée

Ingrid Barakatt
IB/JC/mc

p.j. 6

Collecte de données sur l'ajout de ressources en 2020-2021
(69 organismes scolaires ont répondu)

Mesure 15027 – Soutien à la réussite éducative des élèves doués (à haut potentiel)

No	Question	Réponse
1.	En 2020-2021, combien de classes d'élèves doués (à haut potentiel) avez-vous formé à ce jour, grâce à la mesure 15027?	0
2.	En 2020-2021, combien de ressources en ETC avez-vous ajouté à ce jour pour soutenir la réussite des élèves doués (à haut potentiel), grâce à la mesure 15027?	0
3.	En 2020-2021, quelles sont les actions que vous comptez mettre en place pour soutenir la réussite éducative des élèves doués? (Indiquez tous les choix qui s'appliquent à votre situation)	

	Actions mises en place pour soutenir la réussite des élèves doués (à haut potentiel)	Nombre
	Formation et accompagnement des enseignants et autres intervenants scolaires afin de favoriser une bonne compréhension des élèves doués et mieux répondre à leurs besoins	44
	Mentorat	15
	Projets éducatifs personnels (PEP)	13
	Diversification des regroupements d'élèves doués	6
	**Autres actions, précisez	30
	Total du nombre actions indiquées par les 69 répondants	108

**Autres actions indiquées par les organismes scolaires	
	Achat d'outils pédagogiques
	Projets particuliers dans les écoles
	Embauche de consultants externes et activités de sensibilisation pour les parents
	Développement d'outils
	Activités scolaires

No	Question	
4.	En 2020-2021, est-ce que la mesure 15027 vous servira à embaucher des ressources pour soutenir la réussite éducative des élèves doués (à haut potentiel)?	
	OUI	36
	NON	33
	Total de répondants	69
5.	En 2020-2021, quel est le nombre de ressources que vous prévoyez embaucher grâce à la mesure 15027 pour soutenir la réussite éducative des élèves doués (à haut potentiel)?	
	Type de ressource	Nombre en ETC
	Enseignants	8,8
	Professionnels	21,4
	Personnel de soutien	6,5
	Total des ressources embauchées en 2020-2021	36,7

Quelques commentaires émis par les organismes scolaires :

- « Pour l'instant, nous cherchons à acheter du matériel, puisque le personnel à embaucher est trop rare. »
- « ...un comité de travail va se pencher sur la distribution de la somme accordée. »
- « Nous sommes à structurer un comité avec des conseillers pédagogiques et des professionnels afin de soutenir les enseignants dans l'identification des élèves pouvant répondre aux multiples profils de surdouance. »

Mesure 15313 – Soutien à l'ajout de classes spéciales

No	Question	Réponse
6.	En 2020-2021, quel est le nombre de classes spéciales ajoutées par rapport à 2019-2020?	171
7.	En 2020-2021, quel est le nombre de classes spéciales ajoutées par rapport à 2019-2020 grâce à la mesure 15313?	128
8.	Veuillez préciser le nombre de classes spéciales ajoutées en 2020-2021 par rapport à 2019-2020, selon le type de classes spéciales et l'ordre d'enseignement	

PRÉSCOLAIRE	
Type de classe spéciale	Nombre
Classe homogène TSA	14
Classe homogène en déficience sensorielle (ex.: déficience auditive, visuelle)	0
Classe homogène en difficulté de langage	3
Classe homogène en déficience intellectuelle	2
Classe homogène en difficulté d'apprentissage	0
Classe homogène en trouble du comportement	0
Classe homogène d'élèves doués (considérés HDAA en raison du plan d'intervention)	0
Classe hétérogène	7
Classe répit/ressources	0
Autre type de classe	0
Total des classes spéciales ajoutées au préscolaire	26

PRIMAIRE	
Type de classe spéciale	Nombre
Classe homogène TSA	108
Classe homogène en déficience sensorielle (ex.: déficience auditive, visuelle)	2
Classe homogène en difficulté de langage	58
Classe homogène en déficience intellectuelle	14
Classe homogène en difficulté d'apprentissage	12
Classe homogène en trouble du comportement	15
Classe homogène d'élèves doués (considérés HDAA en raison du plan d'intervention)	1
Classe hétérogène	28
Classe répit/ressources	2
Autre type de classe	44
Total des classes spéciales ajoutées au primaire	284

SECONDAIRE	
Type de classe spéciale	Nombre
Classe homogène TSA	59
Classe homogène en déficience sensorielle (ex.: déficience auditive, visuelle)	2
Classe homogène en difficulté de langage	30
Classe homogène en déficience intellectuelle	10
Classe homogène en difficulté d'apprentissage	19
Classe homogène en trouble du comportement	8
Classe homogène d'élèves doués (considérés HDAA en raison du plan d'intervention)	1
Classe hétérogène	27
Classe répit/ressources	5
Autre type de classe	28
Total des classes spéciales ajoutées au secondaire	189

TOTAL DES CLASSES SPÉCIALES AJOUTÉES EN 2020-2021	
Ordre d'enseignement	Nombre
Total des classes spéciales ajoutées au préscolaire	26
Total des classes spéciales ajoutées au primaire	284
Total des classes spéciales ajoutées au secondaire	189
Total des classes spéciales ajoutées en 2020-2021	499

No	Question	
9.	En 2020-2021, quel est le nombre de ressources embauchées grâce à la mesure 15313 pour l'ensemble des classes spéciales ajoutées?	
	Type de ressource	Nombre en ETC
	Enseignants	228,2
	Professionnels	54,2
	Personnel de soutien	272,6
	Total des ressources ajoutées en 2020-2021	555

Incohérences dans cette collecte de données :

- Les données recueillies révèlent que **171** classes spéciales ont été ajoutées en 2020-2021 par rapport à 2019-2020, dont **128** grâce à la mesure 15313.
- Le nombre de classes spéciales ajoutées en 2020-2021 déclarées dans les trois ordres d'enseignement indique un total de **499**. *(Incohérence avec le nombre de classes spéciales ajoutées)*
- Le nombre d'enseignants embauchés grâce à cette mesure est de **228**. *(Incohérence avec le nombre de classes spéciales ajoutées, puisqu'il y aurait plus d'enseignants en ETC que de classes)*
- L'an passé, en 2019-2020, les données déclarées quant au nombre de classes spéciales ajoutées grâce à la mesure 15313 et le nombre de classes déclarées dans les 3 ordres d'enseignement balançaient (235)...
- L'an passé, en 2019-2020, le nombre de ressources embauchées grâce à la mesure 15313 était de : 142,8 enseignants, 21,5 professionnels et 102,3 personnel de soutien, pour un total de 266,3

Mesure 15161 – Volet 1 : Projets particuliers visant le retour, le maintien en formation et la réussite d'une population adulte ciblée

Résultats tirés de l'analyse des redditions de compte des centres de service scolaires
2020-2021

Éléments visés par la mesure :

En 2020-2021, la mesure sert à combler l'écart des coûts supplémentaires engagés par la formation de groupes de taille inférieure à la norme établie pour le financement, de même que les coûts supplémentaires pour l'adaptation des services afin d'assurer leur participation active à une formation.

Avant-propos et mise en garde :

Les résultats sont tirés de l'analyse des 67 redditions de compte des CEA de 45 centres de service scolaires qui ont réalisé un projet dans le cadre de la mesure 15161, volet 1. Quatre redditions de comptes sont manquantes.

Bien que les résultats ne constituent pas des données exactes, ceux-ci donnent un aperçu des actions qui ont été mises en œuvre afin répondre aux objectifs de la mesure soit :

- Viser le retour, le maintien en formation et la réussite scolaire d'une population adulte ciblée;
- Déployer des services adaptés aux besoins spécifiques d'un groupe d'adultes ciblé par :
 - la formation d'un groupe de taille inférieure à la norme établie par le financement;
 - l'adaptation de services.

Résultats

Les résultats généraux présentent des données quantitatives tirées de l'expérimentation des projets réalisés dans le cadre de la mesure 15161, volet 1 en 2020-2021.

MESURE 15161	
RÉSULTATS GÉNÉRAUX TIRÉS DE LA RÉALISATION DES PROJETS	
Nombre de projets financés	71
Montant des projets financés	1 642 732 \$
Nombre de projets réalisés	63
Montant des allocations versées	1 378 347 \$
Nombre de projets soumis	76
Montant des projets soumis	1 787 306 \$
Nombre de projets reconduits	28
Nombre de nouveaux projets	43
Nombre de centres de service scolaires	45
Nombre de régions administratives	16
Nombre de ressources professionnelles associées aux projets	197
Nombre d'adultes joints	1874
Nombre de projets ayant joint des adultes de 16 à 24 ans	56
Nombre de projets ayant joint des adultes de 25 à 34 ans	46
Nombre de projets ayant joint des adultes de 35 ans et plus	33
Nombre de participants qui ont atteint leur objectif de formation	682
Nombre de participants qui désirent poursuivre leur formation	1360
Nombre de participants qui ont interrompu leur participation au projet	315

Malgré le contexte de la pandémie et les défis engendrés par les directives de la Santé publique, on observe que :

- Les projets réalisés ont joint principalement les adultes âgés de 16 à 34 ans.
- Environ 83 % des adultes joints ont atteint leur objectif de formation ou désirent poursuivre leur formation.
- Environ 17 % des participants ont interrompu leur participation.

Observations de nature qualitative :

En plus de fournir des données quantitatives, les résultats permettent de dégager certaines observations de nature qualitative sur :

- les conditions facilitantes et les difficultés rencontrées lors de la réalisation des projets;
- les effets observés à la suite de l'expérimentation des projets.

Il est à noter que les constats qui ont été mentionnés le plus fréquemment dans les redditions de comptes sont accompagnés par un astérisque (*) dans le tableau suivant.

MESURE 15161 CONSTATS TIRÉS DE LA RÉALISATION DES PROJETS			
	CONDITIONS FACILITANTES	DIFFICULTÉS RENCONTRÉES	EFFETS OBSERVÉS
ADULTES PARTICIPANTS	• Accompagnement d'un intervenant* • Encadrement personnalisé* • Rencontres individuelles* • Création d'un plan de formation	• Problématiques personnelles* • Diminution de la motivation* • Difficultés psychosociales* • Difficultés de transport	• Augmentation de la motivation* • Augmentation de l'intérêt des élèves* • Détermination ou atteinte d'objectifs personnels et professionnels* • Développement d'un sentiment d'appartenance* • Augmentation des besoins en contexte de pandémie* • Développement de compétences personnelles, sociales et scolaires* • Augmentation de l'estime de soi et du sentiment d'efficacité personnelle* • Les conséquences négatives du contexte de pandémie ont été plus grandes qu'anticipées sur les participants

PROJET/ACTIVITÉS	• Encadrement personnalisé* • Rencontres individuelles* • Formation de petits groupes* • Adaptation des services pour répondre aux besoins*	• COVID et restrictions sanitaires*	• Création d'un environnement d'apprentissage favorable* • Augmentation de l'assiduité* • Développement de compétences et de stratégies d'apprentissage*
INTERVENANTS	• Présence/accompagnement d'un intervenant* • Encadrement personnalisé* • Suivi des élèves • Création d'un lien de confiance* • Collaboration entre les intervenants*	• Disponibilité réduite des intervenants	• Construction d'un lien significatif avec les élèves* • Importance de suivi personnalisé* • Importance de la ressource associée au projet
SCOLAIRE	• Ateliers et activités diversifiées • Enseignement différencié* • Flexibilité de la formation* • Adaptation des services pour répondre aux besoins* • Utilisation d'outils technologiques	• COVID et restrictions sanitaires* • Horaire du projet • Adaptation des activités en mode virtuel	• Développement de compétences en littératie • Atteinte d'objectifs de formation • Augmentation du taux de réussite et de persévérance* • Meilleur encadrement académique* • Poursuite en formation des élèves* • Mobilisation de l'équipe-école* • Réussite d'examens • Annulation d'activités/projets en contexte de pandémie
PARTENARIAT	• Collaboration entre les partenaires et les intervenants*		• Référence vers des services spécifiques*
RECRUTEMENT		• Baisse de la clientèle en fréquentation	
TRAVAIL			

Constats et observations

- Les restrictions sanitaires liées à la COVID-19 entraînant l'annulation d'activités ou du projet, sont la principale difficulté rencontrée lors de la réalisation du projet.
- Parmi les constats relevés, l'accompagnement, la mobilisation de l'équipe-école, l'enseignement différencié, l'adaptation des services et la formation de petits groupes semblent avoir eu un effet positif probable sur l'intérêt et l'adhésion des adultes au projet.
- Des effets positifs ont été observés sur le taux de persévérance et de réussite scolaires, l'atteinte d'objectifs de formation, sur la motivation des adultes à poursuivre leur formation, l'assiduité des participations, la création d'un lien significatif entre l'enseignant et les élèves, le développement personnel des adultes et le développement d'un sentiment d'appartenance au milieu scolaire et la création d'un environnement d'apprentissage favorable au développement de compétences.

Conclusion

Malgré le fait que les résultats ne constituent pas des données exactes, il est possible d'affirmer que grâce à cette mesure, davantage d'adultes

- ont atteint leur objectif de formation;
- désirent poursuivre leur formation.

Rapport de l'évaluation de la mesure 15023 À l'école on bouge! Édition de 2020-2021, cohortes des années 1 à 4¹⁻²

ÉLÉMENTS CLÉS

- Les écoles ayant bénéficié de la mesure 15023 en 2020-2021 ont été invitées en mai-juin 2021 à répondre au questionnaire de reddition de 2021.

Résultats

- Dans la majorité des cas (63,1 %), un enseignant en éducation physique et à la santé (ÉPS) a été désigné pour coordonner la mise en œuvre de la mesure.
- Parmi les 633 personnes ayant répondu à la question, 413 (65,2 %) rapportent que la personne désignée avait du temps consacré à la coordination de la mise en œuvre de la mesure.
- Parmi les 633 personnes ayant répondu aux questions 2.1 et 3, 55 ont indiqué avoir atteint tous les éléments visés, soit 8,7 %.
- L'élément visé le plus souvent atteint est « l'activité d'au moins 60 minutes par jour » (84,7 %).
- Seulement 8,7 % des écoles ont indiqué avoir atteint tous les éléments visés. Si l'on compare toutes les écoles ayant rapporté avoir attribué du temps à la coordination de la mise en œuvre de la mesure, celles ayant rapporté ne pas en avoir investi ont effectivement moins atteint d'éléments visés, mais la différence est relativement petite.
- Le principal facteur évoqué comme ayant nui à l'atteinte des éléments visés est la pandémie (85,5 %). Les autres facteurs rapportés sont assez diversifiés et ne semblent pas se démarquer les uns des autres.
- La principale utilisation de la mesure a été d'acheter du matériel (90,4 %) et de libérer du personnel (pour la coordination à 35,9 %, la planification à 44,4 % et le soutien à 33,5 %).
- La majorité (58,5 %) des écoles prévoient conserver ou bonifier la plupart de leurs moyens mis en place pour augmenter le temps actif des élèves au cours de la prochaine année scolaire, alors que le tiers (31,9 %) soutient que cela dépendra du contexte et que les autres (9,6 %) n'en conserveront ou bonifieront que quelques-uns.
- La satisfaction semble diminuer un peu avec les années. Presque toutes les écoles (93,6 %) se disent satisfaites du montant reçu dans le cadre de la mesure. Parmi les écoles insatisfaites, plusieurs (43,6 %) considèrent comme insuffisant le montant reçu et 23,6 % trouvent qu'il est difficile de libérer du personnel pour mettre en œuvre la mesure.
- Les écoles ayant compensé pour le transport vers des lieux de plein air ou des classes nature n'ont pas plus fait de sorties de plein air que celles qui ne l'ont pas fait. Plus précisément, cela ne signifie pas nécessairement que la mesure n'aide pas, mais cela peut signifier que les écoles font des sorties quand

¹ Ce rapport préliminaire n'a pas fait l'objet d'une révision linguistique professionnelle.

² Ce rapport préliminaire ne peut pas être diffusé à l'extérieur du MEQ.

sans la mesure au besoin. Il pourrait être intéressant de poser la question différemment l'an prochain pour investiguer à quel point les écoles dépendent de la mesure pour faire des sorties de plein air ou dans quelle proportion la mesure y contribue.

MÉTHODOLOGIE

Population visée

La mesure est disponible pour toutes les écoles préscolaires et primaires publiques, peu importe la langue d'enseignement. Les écoles gouvernementales ont été exclues, en plus des commissions scolaires Crie et Kativik et du Littoral. Toutefois, un nombre limité d'écoles peut avoir accès à la mesure. Des années scolaire 2017-2018 à 2020-2021, le MEQ a déterminé combien d'écoles pouvaient y adhérer, alors qu'à compter de l'année scolaire 2021-2022, ce sera la responsabilité de chaque CS/CSS.

La population cible pour l'évaluation de la mesure est dont les 979 écoles qui ont bénéficié de la mesure 15023 À l'école on bouge! en 2020-2021.

Échantillon

Il n'y a pas d'échantillon dans la présente démarche d'analyse, il s'agit d'un recensement. La présente collecte de données a été réalisée auprès de l'ensemble des 979 écoles bénéficiaires d'une allocation dans le cadre de la mesure 15023 À l'école on bouge! en 2020-2021, même si cette allocation a pu être transférée, en partie ou en totalité, à une autre mesure du regroupement 15020 – Soutien à la persévérance. La collecte s'est déroulée par le biais du portail Collecte Info pour les semaines du 17 mai au 21 juin 2021. Les invitations à répondre ont été transmises par courriel aux directions générales des CS/CSS qui délèguent le formulaire à leur tour aux écoles concernées. Les écoles sont tenues de répondre au questionnaire de reddition de la mesure, mais seulement 802 questionnaires ont été remplis, ce qui représente un taux de réponse de 81,9 %.

LIMITES

Certaines limites sont à tenir en compte dans l'interprétation des résultats. Les principales sont présentées dans la présente section.

- Les années de participation à la mesure rapportées ne correspondent pas aux données de l'échantillon initial. Il est possible que les répondants n'aient pas la bonne information ou qu'ils comptent les années différemment. Les résultats présentés par année font appel aux données rapportées.
- Bien qu'aucune analyse métrique n'ait été réalisée sur le questionnaire, les résultats obtenus permettent d'entrevoir que certaines questions pourraient être bonifiées pour la prochaine reddition de la mesure.

ANALYSES

Dans le présent rapport, les données sont généralement présentées dans des figures sous forme de pourcentages de réponses reçues pour une réponse donnée, avec pour dénominateur le total de réponses reçues pour la question. Les résultats ont été arrondis à la 1^{re} décimale ou à la 2^e, selon la précision généralement informative quant à l'indice à rapporter. Dans le cas où tous les répondants n'ont pas répondu à une question, le nombre de réponses est indiqué.

Les résultats sont descriptifs, sous forme de fréquences de réponse ou de pourcentages d'une réponse donnée sur le total de réponses à la question. Quelques comparaisons de groupes ont été faites : des khi carrés lorsqu'il s'agissait de fréquences, des tests-t pour la comparaison de deux moyennes de groupes et des ANOVA (analyses de variance) pour comparer plus de deux moyennes de groupes. Pour vérifier la force d'association entre deux questions ou variables, des corrélations ont été effectuées. Dans le cas des questions ouvertes au sujet des raisons pour lesquelles tous les éléments visés n'étaient pas atteints, au sujet des réalisations effectuées avec l'allocation reçue et au sujet des raisons d'insatisfaction, de brèves analyses qualitatives thématiques de contenu ont été réalisées pour regrouper les principales idées. Les données qualitatives quant aux suggestions d'améliorations n'ont pas été analysées, car la DRAE ne se considère pas détenir l'expertise nécessaire pour se bien regrouper sur les thématiques abordées.

1. CONTEXTE

La mesure 15023 *À l'école on bouge!* fait partie des règles budgétaires de fonctionnement des organismes scolaires. Elle vise les établissements d'éducation préscolaire et d'enseignement primaire. Cette mesure est en cohérence avec la Politique-cadre *Pour un virage santé à l'école*, la Politique de l'activité physique, du sport et du loisir³, la Politique de la réussite éducative et la Politique gouvernementale de prévention en santé. Elle vise à soutenir des établissements d'éducation préscolaire et d'enseignement primaire afin que l'ensemble de leurs élèves soient physiquement actifs tous les jours de classe pendant au moins 60 minutes, y compris les cours d'éducation physique et à la santé prévus à l'horaire des élèves.

Il est prévu que les mêmes établissements soient soutenus sur une période de trois ans selon un modèle régressif afin de permettre à de nouvelles écoles de bénéficier de cette mesure chaque année (à partir de la 4^e année, on considère qu'il s'agit des années « en pérennité »). De plus, des sommes sont prévues en vue d'assurer la pérennité des actions mises en place dans les écoles qui sont au-delà de leur troisième année de participation. Ainsi, l'objectif est de soutenir les équipes-écoles pour qu'elles s'engagent dans un changement de pratiques, tant dans l'organisation que dans les interventions, et que l'intégration quotidienne de 60 minutes d'activités physiques soit maintenue au-delà de la durée de cette aide financière. Il s'agit donc d'un levier pour permettre l'instauration de nouvelles façons de faire structurantes.

Le présent rapport porte sur les analyses des données récoltées dans le questionnaire de reddition de comptes 2021 et a pour objectif d'alimenter la réflexion lors de la prochaine révision des règles budgétaires.

2. RÉSULTATS

Les résultats descriptifs sont présentés succinctement dans la présente section, et ce, par question.

³ Mesure *Faire bouger les élèves du primaire 60 minutes par jour* de la [Politique de l'activité physique, du sport et du loisir](#). Tiré du texte [suivant](#).

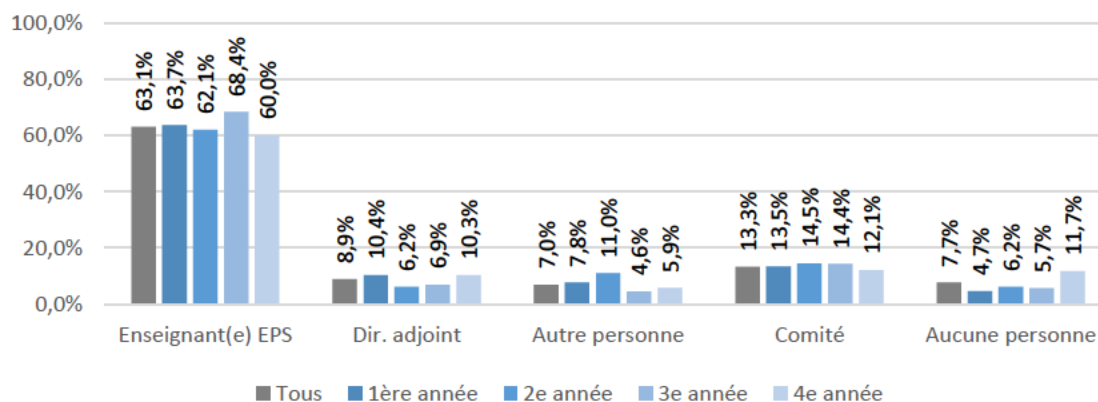
Question 1. Année de participation à la mesure 15023 en 2020-2021

À la reddition de comptes de 2021 pour la mesure 15023, parmi les 802 écoles à avoir répondu, 193 (24,1 %) ont rapporté être à leur 1^{re} année de participation, 145 (18,1 %) ont rapporté être à leur 2^e année, 174 (21,7 %) à leur 3^e année et 290 (36,2 %) à leur 4^e année.

Question 2. En 2020-2021, une personne a-t-elle été désignée pour coordonner la mise en œuvre de la mesure 15023 à l'école?

Dans la majorité des cas (63,1 %), un enseignant en éducation physique et à la santé a été désigné pour coordonner la mise en œuvre de la mesure.

Figure 1 – Personne désignée pour coordonner la mesure 15023 à l'école

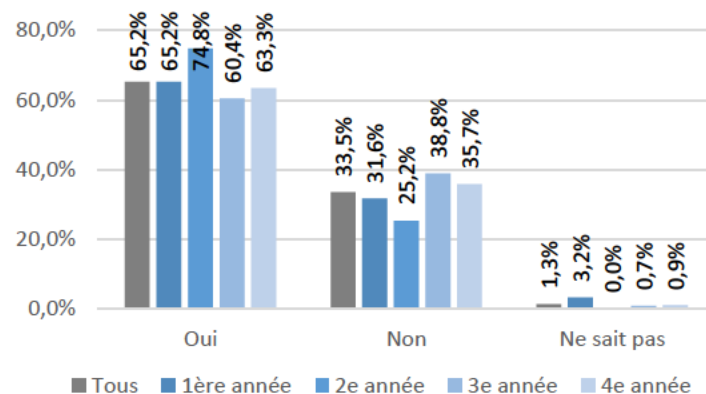


Source : Collecte Info, sondage de juin 2021

Question 2.1. La personne désignée pour coordonner la mise en œuvre de la mesure a-t-elle eu du temps prévu dans sa tâche?

Parmi les écoles ayant désigné une personne pour coordonner la mise en œuvre de la mesure (633 personnes), 413 (65,2 %) rapportent que la personne désignée avait du temps consacré à la coordination de la mise en œuvre de la mesure, 212 (33,5%) rapportent que la personne désignée n'avait pas de temps consacré à cet effet et 8 répondants (1,3 %) ne savaient pas si du temps avait été prévu.

Figure 2 – Temps prévu pour la coordination de la mise en œuvre de la mesure

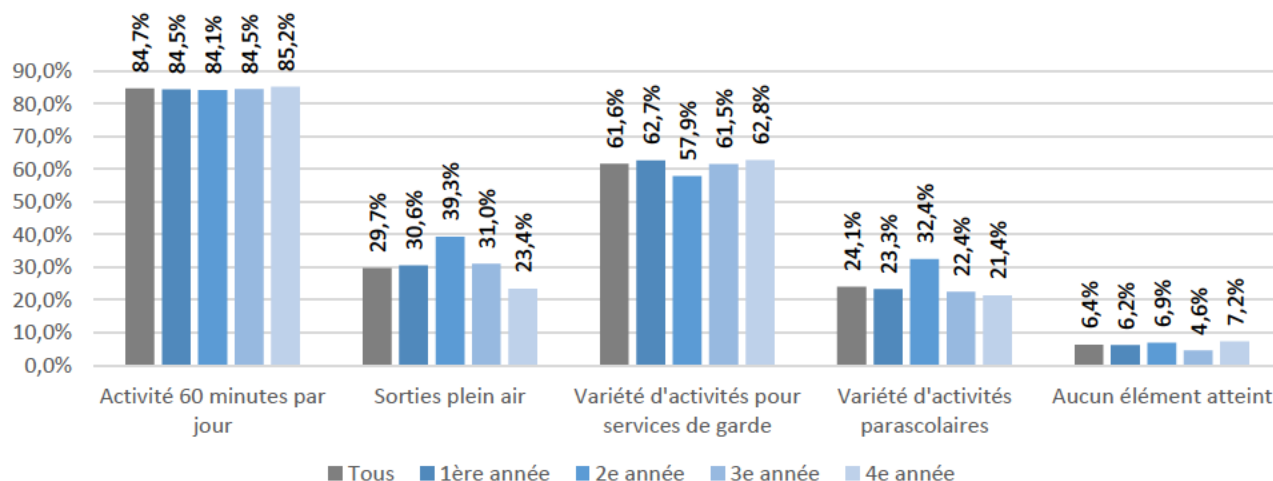


Source : Collecte Info, sondage de juin 2021

Question 3. En 2020-2021, avez-vous réussi à atteindre les éléments visés par la mesure 15023?

L'élément visé le plus souvent atteint est « l'atteinte d'au moins 60 minutes d'activité physique par jour » (84,7 %), suivi « d'une variété d'activité pour les services de garde » (61,6 %).

Figure 3 – Éléments visés par la mesure 15023 ayant été atteints

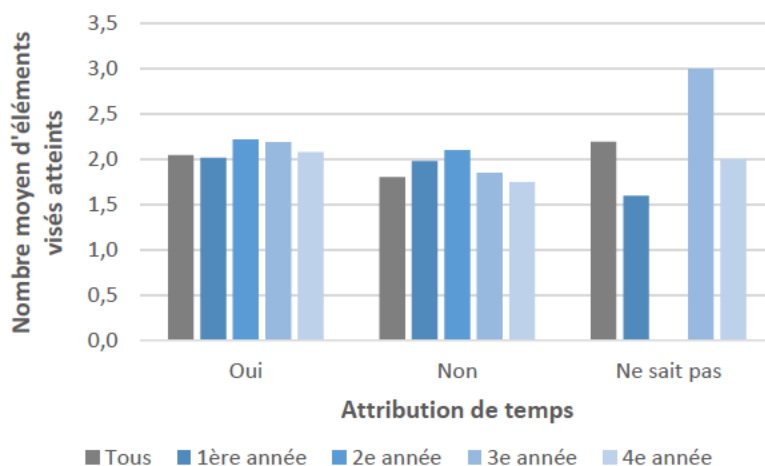


Source : Collecte Info, sondage de juin 2021

Parmi les 633 personnes ayant répondu aux questions 2.1 et 3, 55 ont indiqué avoir atteint tous les éléments visés, soit 8,7 % (13 en 1^{re} année, 5 en 2^e année, 12 en 3^e année et 15 en 4^e année).

Si on compare toutes les écoles ayant rapporté avoir attribué du temps à la coordination de la mise en œuvre de la mesure, celles ayant rapporté ne pas en avoir investi ont effectivement moins atteint d'éléments visés ($t(623) = 2,90$, $p < ,01$), mais la différence est relativement petite ($d = ,97$).

Figure 4 – Nombre moyen d'éléments visés atteints selon l'attribution de temps pour la coordination de la mise en œuvre de la mesure

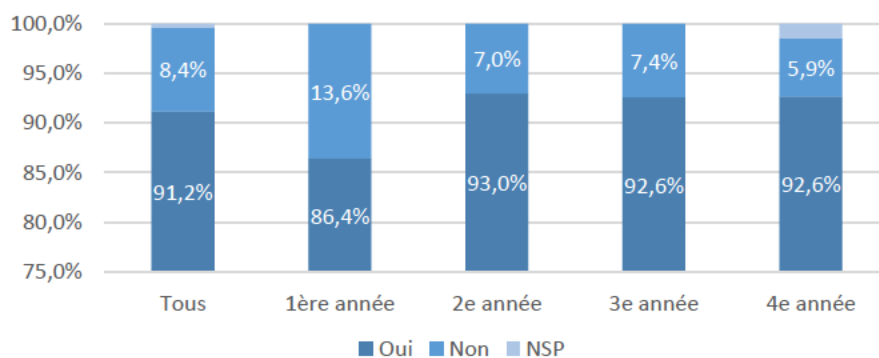


Source : Collecte Info, sondage de juin 2021

Question 3.1. La ou les sorties vers un lieu de plein air ou une classe nature ont-elles été possibles sans imposer de frais supplémentaires aux parents?

Cette question visait les répondants ayant coché le choix « b » (sorties en plein air et classes nature) à la question 3. Sur les 238 personnes ayant coché cette réponse, la majorité (91,2 %) rapporte avoir pu réaliser des activités de plein air ou des classes nature sans imposer de frais supplémentaires aux parents. Cette proportion semble plus petite pour la 1^{re} année. Toutefois, l'échantillon est très petit pour conclure d'une différence statistiquement significative.

Figure 5 – Pourcentage de réponses obtenues à la question 3.1 pour chaque année de participation à la mesure



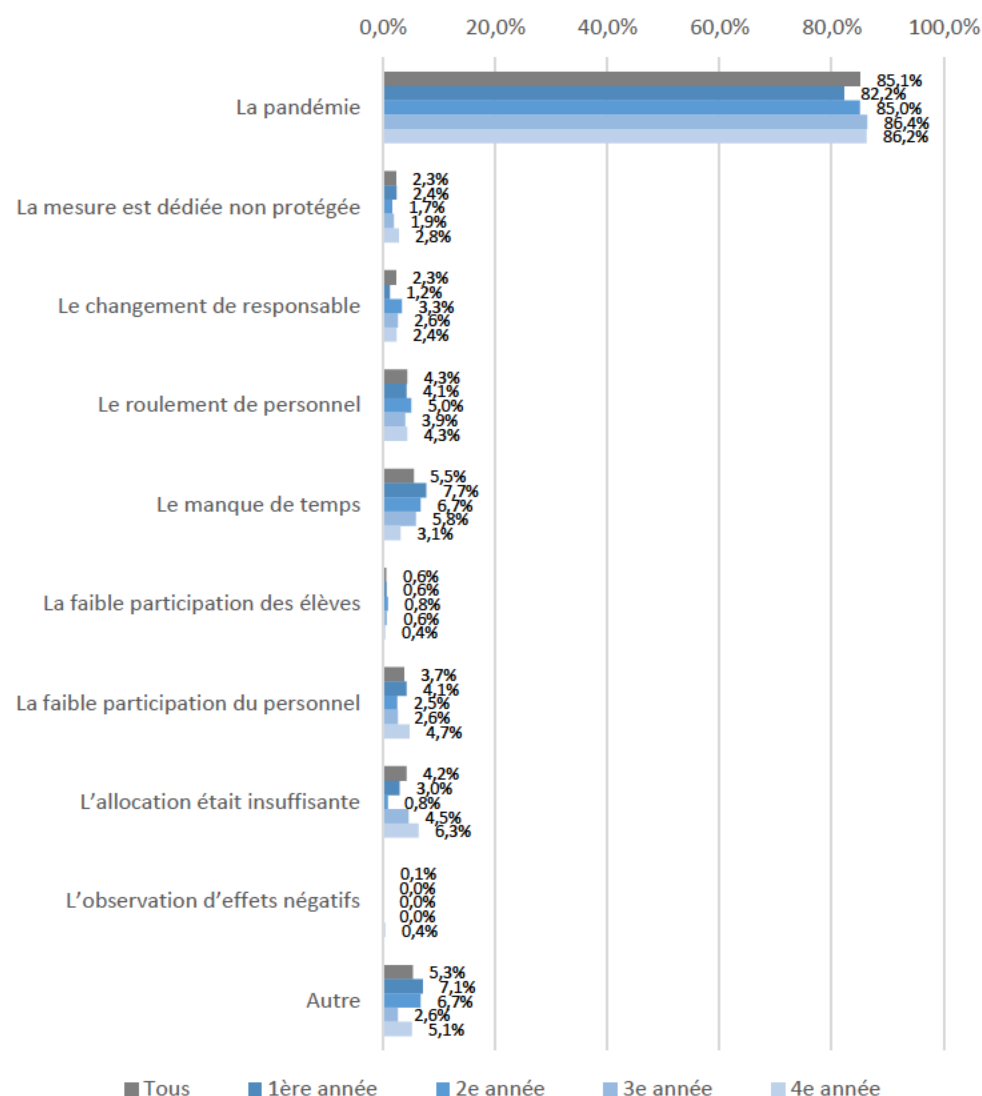
Source : Collecte Info, sondage de juin 2021

NSP : Ne sait pas.

Question 3.2. Vous avez indiqué ne pas avoir réussi à atteindre un ou plusieurs des éléments visés par cette mesure. Outre les consignes sanitaires liées à la pandémie de Covid-19, quels sont les facteurs qui ont nui à l'atteinte des éléments visés?

Le principal facteur évoqué comme ayant nui à l'atteinte des éléments visés est la pandémie (85,5 %)⁴. Les autres facteurs rapportés sont assez diversifiés et ne semblent pas se démarquer les uns des autres. Parmi les autres raisons évoquées aux 697 réponses à cette question, six écoles (0,9 %) ont soulevé la pénurie de personnel, cinq (0,7 %) n'avaient pas de parascolaire ou considéraient que certains éléments ne s'appliquaient pas, trois (0,4 %) ont reçu leur matériel trop tard, deux (0,2 %) ont reçu leur allocation trop tardivement, une (0,1 %) a été limitée en raison de grèves au mois de juin, et six (0,9 %) ne rapportaient pas de raison claire.

Figure 6 – Facteurs ayant nui à l'atteinte des éléments visés par année de participation à la mesure



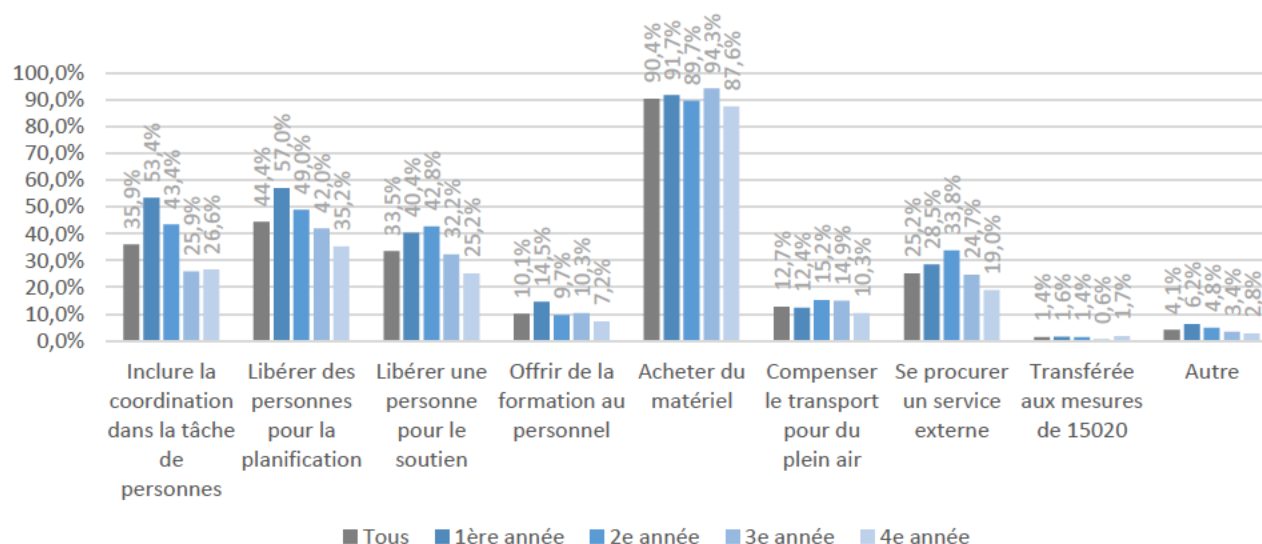
Source : Collecte Info, sondage de juin 2021

⁴ Notons que le libellé du choix de réponse est « Aucun, seules les consignes sanitaires liées à la pandémie de Covid-19 ont nui à l'atteinte des éléments visés par cette mesure cette année ». Il n'est donc pas définitif si les répondants signifiaient plutôt qu'ils ne pouvaient nommer aucun facteur spécifique.

Question 4. En 2020-2021, qu'est-ce que l'allocation reçue dans le cadre de la mesure 15023 a permis de réaliser plus concrètement dans votre école?

La principale utilisation de la mesure a été d'acheter du matériel (90,4 %) et de libérer du personnel (pour la coordination à 35,9 %, la planification à 44,4 % et le soutien à 33,5 %). Parmi les autres réalisations évoquées dans les boîtes ouvertes, six écoles sur les 802 répondantes (0,7 %) ont organisé des activités ponctuelles, six écoles (0,7 %) ont ajouté des périodes d'activité physique (parfois en libérant du personnel), quatre (0,5 %) ont aménagé des corridors actifs⁵, trois (0,4 %) ont organisé des activités récurrentes, trois (0,4 %) ont utilisé la mesure pour entretenir leurs espaces sportifs et enfin, une école (0,1 %) se prépare en vue de l'année prochaine et une école (0,1 %) n'a pas utilisé les fonds cette année.

Figure 7 – Réalisations effectuées avec l'allocation reçue dans le cadre de la mesure 15023



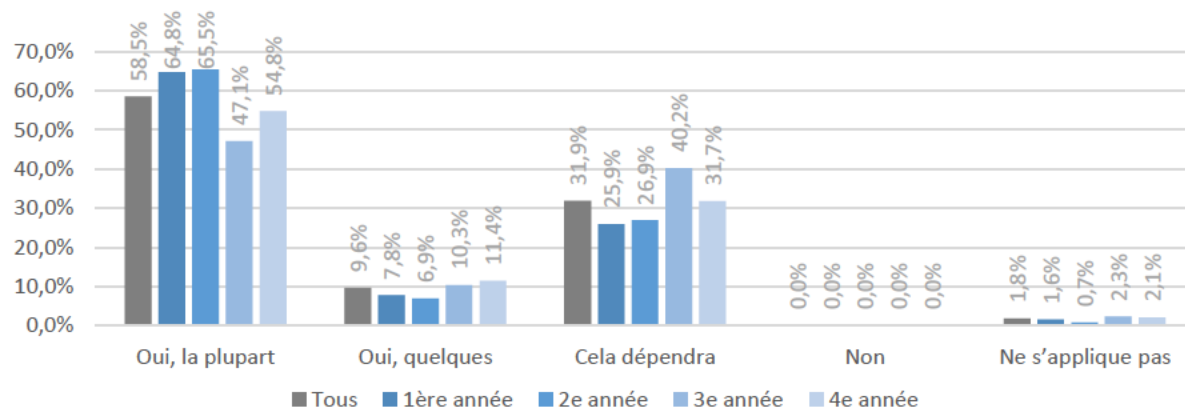
Source : Collecte Info, sondage de juin 2021

Question 5. L'école prévoit-elle conserver ou bonifier les moyens mis en place pour augmenter le temps actif des élèves au cours de la prochaine année scolaire?

La majorité (58,5 %) des écoles prévoient conserver ou bonifier la plupart de leurs moyens mis en place pour augmenter le temps actif des élèves au cours de la prochaine année scolaire, alors que le tiers (31,9 %) soutient que cela dépendra du contexte et que les autres (9,6 %) n'en conserveront ou bonifieront que quelques-uns.

⁵ Les corridors actifs sont un aménagement des corridors de l'école (avec des collants ou d'autres indicateurs visuels sur le sol) encourageant les enfants à réaliser des activités plus dynamiques lors de leurs déplacements réguliers.

Figure 8 – Pourcentages de réponses obtenus à la question 5 selon l'année de participation à la mesure



Source : Collecte Info, sondage de juin 2021

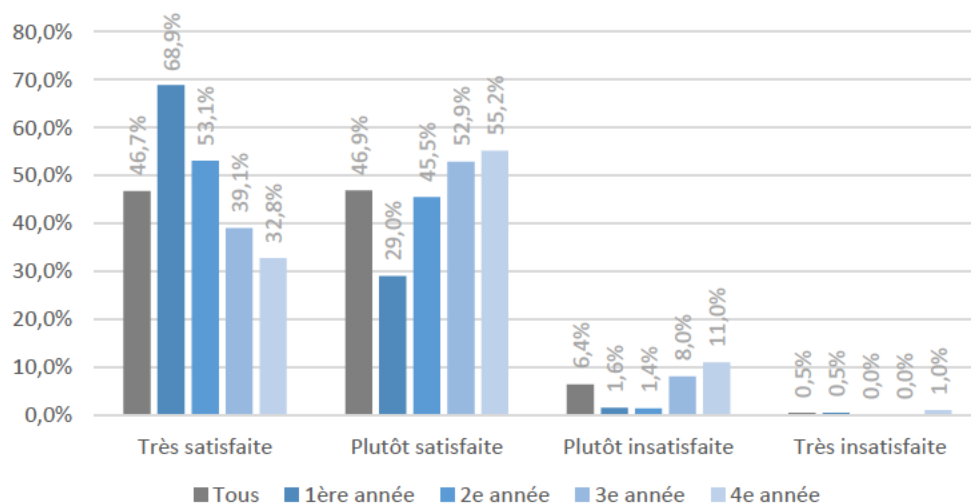
Question 5.1. Pourquoi l'école ne prévoit-elle pas conserver ou bonifier les moyens mis en place en 2020-2021 au cours de la prochaine année scolaire?

Comme personne n'a répondu « Non » à la question précédente, la question 5.1 n'a finalement jamais été posée.

Question 6. L'école est-elle satisfaite du montant reçu en 2020-2021 dans le cadre de la mesure 15023?

La satisfaction semble diminuer un peu avec les années ($r = ,30$, $p < ,001$). Presque toutes les écoles (93,6 %) se disent satisfaites du montant reçu dans le cadre de la mesure.

Figure 9 – Niveau de satisfaction quant au montant reçu en 2020-2021



Source : Collecte Info, sondage de juin 2021

Question 6.1. Quel(s) besoin(s) n'ont pas été comblés?

Parmi les 55 écoles insatisfaites (6,9 %), 42 ont fourni plus de détails quant à leur insatisfaction (une même école peut avoir mentionné plus d'un sujet) :

- Le montant reçu était insuffisant : 24 écoles (43,6 %)
- Il était difficile de libérer du personnel : 13 écoles (23,6 %)
- Le matériel, les activités et les ressources externes sont trop coûteux : 7 écoles (12,7 %)
- Il est difficile d'assurer la pérennité des moyens acquis : 6 écoles (10,9%)
- La pandémie a généré des insatisfactions : 5 écoles (9,1 %)
- L'école manquait de fonds pour atteindre les objectifs : 5 écoles (9,1 %)
- Le transport est trop coûteux : 4 écoles (7,3 %)
- Le montant reçu est insuffisant à la 4^e année : 4 écoles (7,3%⁶)
- Le manque de personnel : 3 écoles (5,5 %)

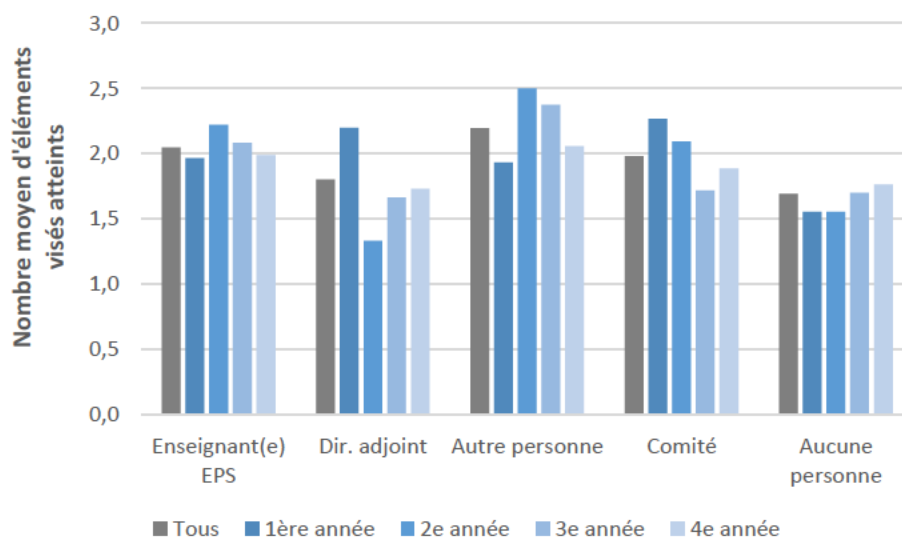
Parmi les autres raisons évoquées une seule fois, une école se préoccupe quant à sa capacité à atteindre les objectifs de la première année avec les fonds qui diminuent. Une autre école affirme que le budget ne tient pas compte du fait qu'il s'agit d'une grosse école. Une école a dû séparer le montant en deux bâtiments, limitant davantage le budget alloué. Enfin, une école souligne qu'il est difficile d'intégrer le nouveau personnel dans les routines actives.

Résultats selon le responsable de la coordination de la mise en œuvre

Le type de répondant choisi a une incidence sur le nombre moyen d'éléments visés atteints ($F[4,797] = 3,14, p < ,05$), mais la différence est minime ($\eta^2 = ,02$). La Figure 10 permet de constater ces différences, mais aucun type de responsable ne se démarque des autres de façon significative quant au nombre moyen d'éléments visés atteints. Le plus grand nombre d'éléments atteints dans l'échantillon est associé à une « autre personne ». Il pourrait être intéressant de demander plus de détails dans les redditions ultérieures. Les figures 11, 12 et 13 permettent d'apprécier quels responsables atteignent le plus quels éléments visés, quels sont les défis rencontrés selon le type de responsable et quelles sont les réalisations faites avec la mesure selon le responsable de la coordination de sa mise en œuvre.

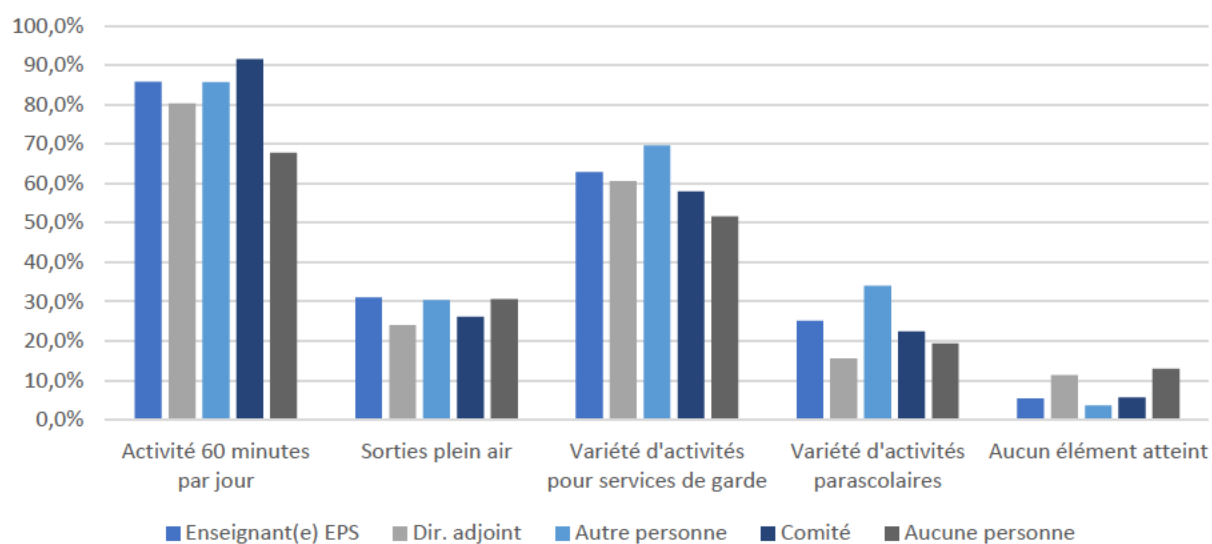
⁶ 7,3 % des écoles insatisfaites, mais 12,1 % des 33 écoles insatisfaites à la 4^e année.

Figure 10 – Moyenne d'éléments visés atteints selon le responsable assigné



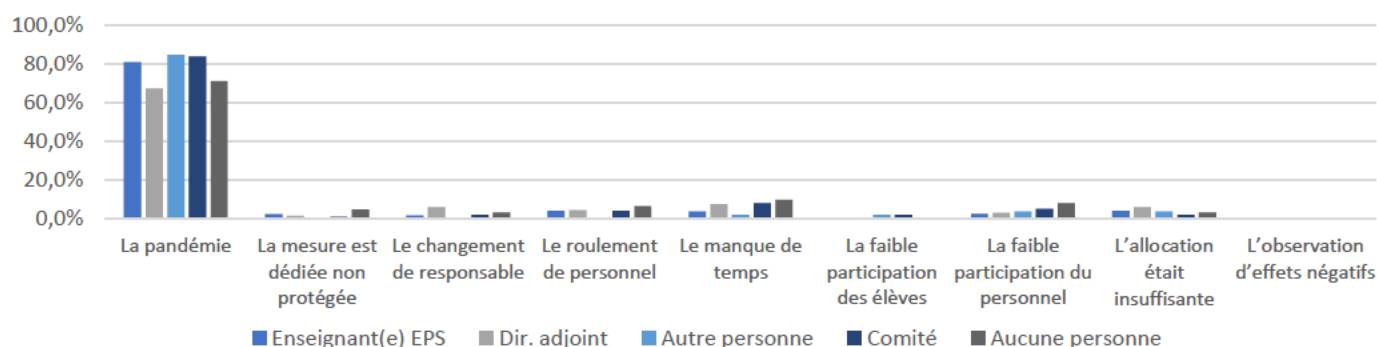
Source : Collecte Info, sondage de juin 2021

Figure 11 – Éléments visés atteints selon le responsable de la mise en œuvre de la mesure



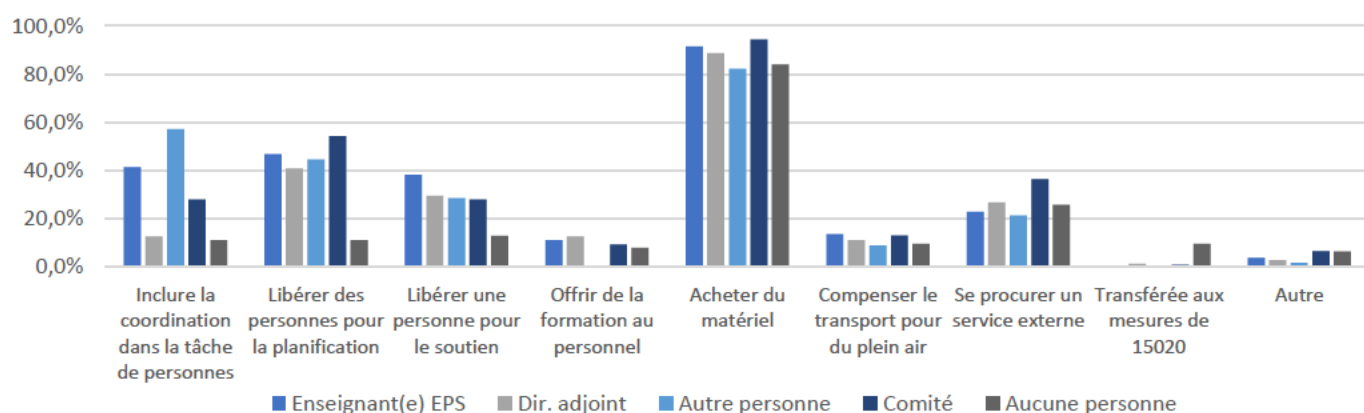
Source : Collecte Info, sondage de juin 2021

Figure 12 – Facteurs ayant nui à l’atteinte des éléments visés selon le responsable de la mise en œuvre de la mesure



Source : Collecte Info, sondage de juin 2021

Figure 13 – Réalisations selon le responsable de la mise en œuvre de la mesure



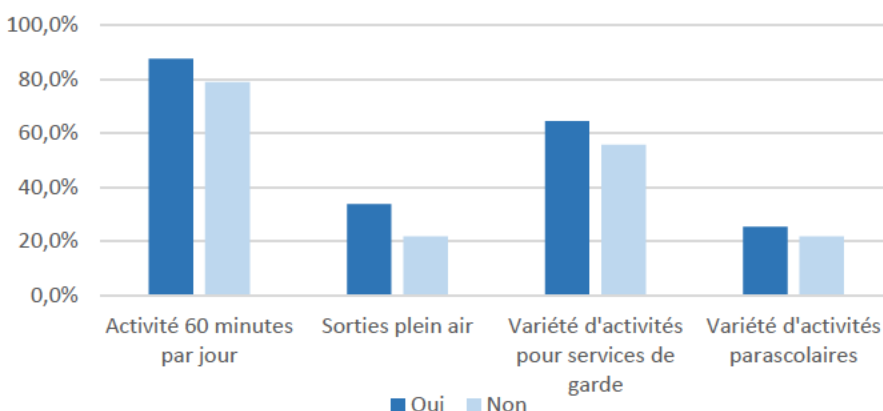
Source : Collecte Info, sondage de juin 2021

Est-ce que les écoles qui ont libéré du temps pour la coordination, la planification et le soutien ont atteint plus d’objectifs, et lesquels?

Pour cette analyse, les écoles étant considérées comme ayant libéré du temps pour la coordination, la planification et le soutien sont celles ayant coché les choix a, b ou c à la question 4.

Les écoles ayant libéré du temps pour la coordination, la planification et le soutien ont atteint en moyenne 2,11 éléments visés, comparativement à celles qui ne l'ont pas fait, avec une moyenne de 1,78 élément atteint, ce qui correspond statistiquement à une différence relativement petite ($t[800] = 4,55, p < ,001, d = ,97$).

Figure 14 – Éléments atteints par les écoles ayant libéré du temps pour la coordination, la planification et le soutien



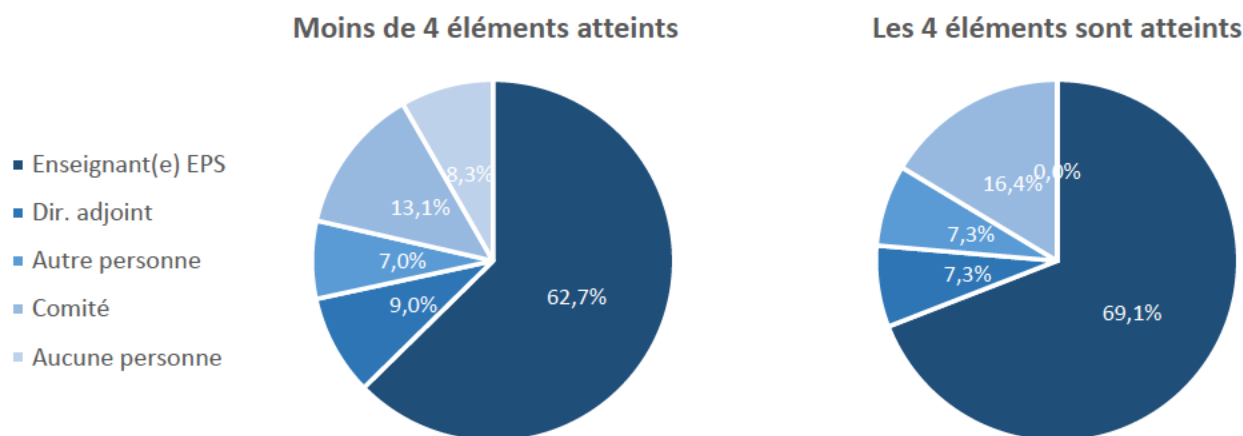
Source : Collecte Info, sondage de juin 2021

Profil des écoles qui n'ont pas atteint tous les objectifs

Responsable de la coordination de la mise en œuvre de la mesure

Il n'est pas possible de réaliser d'analyse inférentielle pour vérifier si les choix de responsable diffèrent selon l'atteinte des objectifs, car l'échantillon est trop petit⁷, mais on peut tout de même constater que lorsque personne n'était responsable, les quatre éléments visés n'ont jamais tous été atteints. Hormis cette observation, les choix de responsables semblent similaires entre les écoles qui ont atteint les quatre éléments visés et les autres écoles.

Figure 15 – Éléments atteints par les écoles ayant libéré du temps pour la coordination, la planification et le soutien



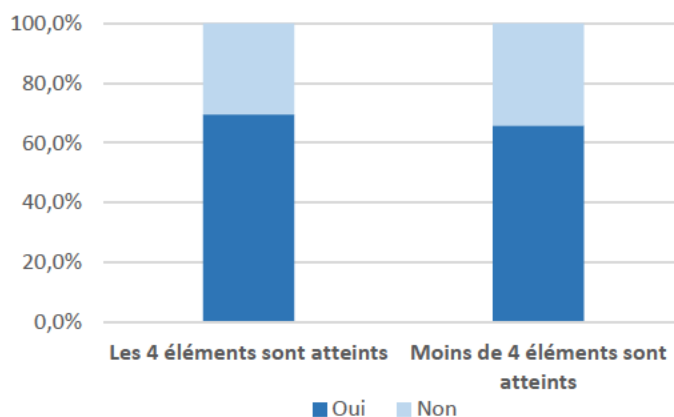
Source : Collecte Info, sondage de juin 2021

⁷ Le nombre d'écoles par type de responsable pour les écoles ayant atteint tous les objectifs est trop petit pour respecter la condition d'utilisation du test de khi-carré, soit 5 unités minimales par catégorie.

Libération de personnel

Les résultats suggèrent que ceux qui ont atteint tous les éléments visés ne sont proportionnellement pas plus nombreux à avoir attribué du temps à la coordination de la mise en œuvre de la mesure que ceux qui n'ont pas atteint tous les éléments visés ($\chi^2[1] = 0,27$, $p = ,60$).

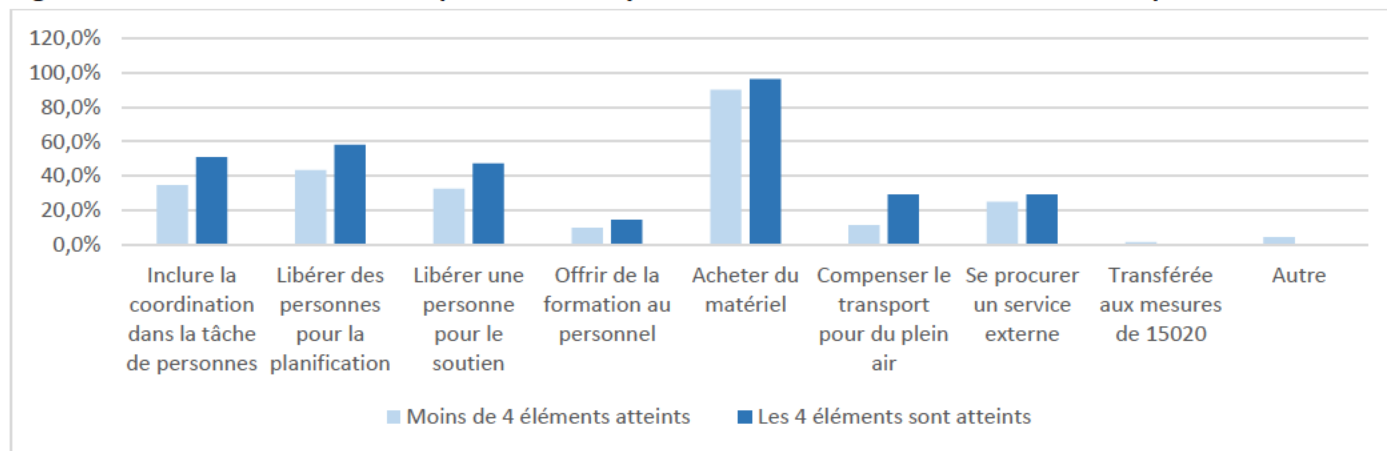
Figure 16 – Éléments atteints par les écoles ayant libéré ou non du temps pour la coordination, la planification et le soutien



Source : Collecte Info, sondage de juin 2021

Réalisations

Figure 17 – Réalisations effectuées par les écoles ayant atteint ou non tous les éléments visés par la mesure

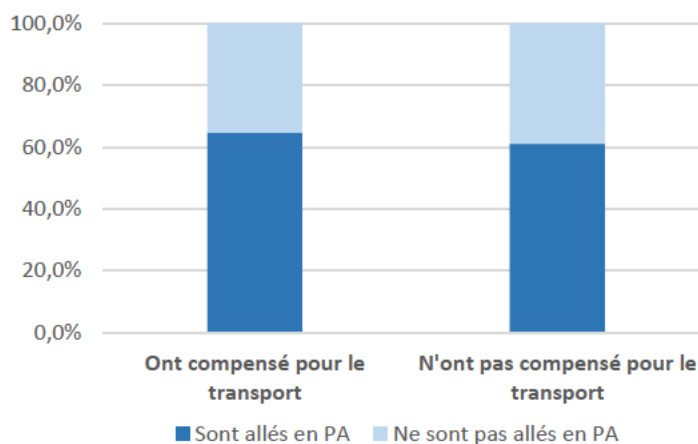


Source : Collecte Info, sondage de juin 2021

Transport et sorties en plein air

Les résultats suggèrent que les écoles ayant compensé pour le transport n'ont pas plus fait de sorties de plein air que celles n'ayant pas compensé pour le transport en plein air ($\chi^2[1] = 0,48, p = ,49$).

Figure 18 – Éléments atteints par les écoles ayant libéré ou non du temps pour la coordination, la planification et le soutien



Source : Collecte Info, sondage de juin 2021

Note. PA : Plein air.

3. RECOMMANDATIONS POUR LE QUESTIONNAIRE

Voici quelques recommandations à la suite de la lecture et de l'analyse des données quant au questionnaire, présentées par question.

Commentaires généraux

- Pour limiter les erreurs de lecture et les oublis de la part du répondant, il peut être plus avisé d'éviter les cases à cocher et privilégier les choix de réponse, quitte à ce que ce soit un choix entre « oui » et « non », afin de pouvoir distinguer les « non » des données manquantes;
- Référencer à la mesure *À l'école on bouge!* plutôt qu'à la mesure 15023 (ou bien « la mesure 15023 – À l'école on bouge! ») pourrait rendre le questionnaire plus familier et convivial;
- Les résultats ont montré que les répondants parfois ne savaient pas si du temps était prévu pour le responsable de la coordination de la mise en œuvre de la mesure, il est possible qu'ils ne sachent pas non plus la réponse à d'autres questions. Pour minimiser les biais, il pourrait être avisé d'ajouter le choix d'option « ne sait pas » à l'ensemble des questions, incluant les questions à choix multiples, si elles sont éventuellement converties en choix « oui-non »;
- Les réponses ouvertes les plus longues ont été tronquées, empêchant de connaître la suite pour l'analyse. Serait-il possible d'augmenter le nombre de caractères permis pour ces questions ouvertes?

1. Année de participation à la mesure 15023 en 2020-2021 :

- Ne pas demander l'information (si ce n'est pas nécessaire) ou clarifier la question, car il semble y avoir eu plusieurs confusions à ce sujet (les réponses ne correspondaient pas à nos informations administratives).

2. En 2020-2021, une personne a-t-elle été désignée pour coordonner la mise en œuvre de la mesure 15023 à l'école?

- Par souci de clarté, il pourrait être intéressant de mettre au long l'abréviation EPS pour sa première occurrence. On voit souvent cette formulation pour la première occurrence : « Oui, l'enseignante ou l'enseignant en éducation physique et santé (EPS) »;
- Comme nous obtenons beaucoup de réponses pour le 3^e choix (autre personne) et que c'est cette catégorie qui a le plus d'éléments visés atteints, il pourrait être intéressant de demander de spécifier : « Oui, une autre personne (personnel du service de garde, titulaire ou autre), veuillez spécifier : _____ ».

2.2. La personne désignée pour coordonner la mise en œuvre de la mesure a-t-elle eu du temps prévu dans sa tâche :

- Ne veut-on pas savoir si les membres d'un comité auraient aussi eu du temps prévu? à ce moment nous pourrions changer pour « la ou les personnes désignées ». De plus, le fait d'ajouter cette question dans le cas de comité est cohérent avec le choix « e » de la question 3.2 (c.-à-d. : « Le manque de temps consacré à la coordination de la mesure dans la tâche du responsable ou des membres du comité de mise en œuvre »);
- Est-ce possible de demander combien de temps avec des catégories plutôt qu'un simple oui ou non? Cela pourrait être utile pour déterminer l'ampleur de la valeur ajoutée de réserver du temps et la quantité optimale, puisque pour l'instant, on sait que de réserver du temps peut être bénéfique, mais sans plus.

3. En 2020-2021, avez-vous réussi à atteindre les éléments visés par la mesure 15023? (Cochez tous les éléments visés que vous avez réussi à atteindre ou si aucun des éléments visés n'a été atteint)

- Afin de clarifier certains détails, la question pourrait être formulée ainsi : « En 2020-2021, avez-vous réussi à atteindre les éléments visés *suivants* par la mesure 15023? (Cochez tous les éléments visés que vous avez réussi à atteindre ou *le choix « e »* si aucun des éléments visés n'a été atteint);
- Certains éléments peuvent être abstraits ou subjectifs, par exemple « offrir une variété d'activité ». Il serait peut-être intéressant de reformuler ou d'ajouter un exemple;
- Il est possible qu'une école atteigne déjà l'un des éléments visés sans avoir besoin de la mesure. Pour couvrir ce cas de figure, le choix « déjà atteint sans la mesure » pourrait être ajouté;
- Dans les commentaires de la question 3.2, cinq écoles répondantes rapportaient que les éléments visés n'étaient pas tous atteints parce que la situation ne s'appliquait pas à elles (p. ex. : « Aucun service de garde et aucune activité parascolaire »), ce qui vient fausser leurs réponses à la question 3;
- Compte tenu des recommandations formulées jusqu'ici, il pourrait être intéressant d'avoir les choix de réponse suivants (plutôt que des cases à cocher) : Déjà atteint sans la mesure, Oui, Partiellement, Non, Non-applicable.

3.1. La ou les sorties vers un lieu de plein air ou une classe nature ont-elles été possibles sans imposer de frais supplémentaires aux parents?

Aucune recommandation.

3.2. Vous avez indiqué ne pas avoir réussi à atteindre un ou plusieurs des éléments visés par cette mesure. Outre les consignes sanitaires liées à la pandémie de Covid-19, quels sont les facteurs qui ont nui à l'atteinte des éléments visés? (Cochez toutes les réponses qui s'appliquent)

- Le choix « a » manque de clarté et pourrait induire des biais en raison des différentes interprétations possibles, à savoir s'il signifie : 1) qu'aucun obstacle n'a empêché l'atteinte des éléments visés; 2) s'il signifie que c'est la pandémie qui justifie la non-atteinte de tous les éléments visés (sans exclure qu'il y en ait d'autres); 3) si c'est uniquement la pandémie et qu'il n'y en a aucun autre. Ce choix serait donc à clarifier. Une possibilité serait possible de mentionner en « a » la pandémie comme choix non exclusif et d'ajouter à la fin comme choix « aucun obstacle ne justifie la non-atteinte des éléments visés ».

4. En 2020-2021, qu'est-ce que l'allocation reçue dans le cadre de la mesure 15023 a permis de réaliser plus concrètement dans votre école? (Cochez tous les choix qui s'appliquent)

Aucune recommandation.

5. L'école prévoit-elle conserver ou bonifier les moyens mis en place pour augmenter le temps actif des élèves au cours de la prochaine année scolaire?

- Comme on distingue les quantités « la plupart des moyens » et « quelques moyens » dans les choix « a » et « b », selon votre besoin, il pourrait être informatif de faire de même lorsque cela dépend du contexte et diviser le choix « c » selon ces quantités aussi.

5.1. Pourquoi l'école ne prévoit-elle pas conserver ou bonifier les moyens mis en place en 2020-2021 au cours de la prochaine année scolaire?

Aucune recommandation.

6. L'école est-elle satisfaite du montant reçu en 2020-2021 dans le cadre de la mesure 15023?

Aucune recommandation.

6.1. Quel(s) besoin(s) n'ont pas été comblés?

Aucune recommandation.

7. Quelles seraient vos suggestions pour améliorer la mesure 15023 À l'école, on bouge! dans les prochaines années?

Aucune recommandation.

Collecte de données sur la mesure 15029 : Cours d'écoles vivantes, animées et sécuritaires

Rapport de collecte de données pour l'an I (2021)¹²

ÉLÉMENTS CLÉS

- Cette collecte de données a été réalisée par la Direction du sport, du loisir et de l'activité physique (DSLAP) du ministère de l'Éducation (MEQ). Elle avait pour principal objectif de recueillir des informations sur les façons dont les centres de services scolaires (CSS), les commissions scolaires (CS) et les établissements publics du Québec à l'éducation préscolaire et à l'enseignement primaire mettent en œuvre la mesure 15029 -Cours d'écoles vivantes, animées et sécuritaires- nouvellement insérée dans les *Règles budgétaires de fonctionnement pour les CSS et les CS* en 2020-2021, en vue de la bonifier;
- Dans le contexte de la mise en œuvre de cette nouvelle mesure, la DSLAP a fait appel à l'expertise de la Direction de la recherche et de l'analyse économique (DRAE) afin de la soutenir dans la réalisation de la collecte de données et d'assurer la rédaction du présent rapport;
- Cette collecte de données a été réalisée par l'entremise du Portail CollecteInfo du 6 avril au 11 mai 2021 inclusivement;
- Tous les CSS et les CS (N=72) ont été invités à y participer en répondant à un questionnaire, tout comme l'ensemble des établissements publics à l'éducation préscolaire et à l'enseignement primaire (N=1992³);
- Le taux de réponse obtenu pour les CSS et les CS est de **80,55 %** (58/72);
- Le taux de réponse obtenu pour les établissements publics à l'éducation préscolaire et à l'enseignement primaire est de **73,34 %** (1461/1992);
- Principaux résultats pour les **CSS** et les **CS** :

-Un peu plus de **85 %** (86,21 %) des répondants sont tout à fait ou assez d'accord avec l'affirmation selon laquelle, en 2020-2021, les dépenses couvertes par la mesure 15029 ont permis de répondre aux besoins des établissements de leur organisme scolaire en lien avec la cour d'école;

¹ Ce rapport préliminaire n'a pas fait l'objet d'une révision linguistique professionnelle.

² Ce rapport préliminaire ne peut pas être diffusé à l'extérieur du MEQ.

³ Source : MEQ, PSP, DGSRG, DIS, Entrepôt de données ministériel, système GDUNO, données de décembre 2020.

-Un peu plus de **70%**, des répondants (71%) ont mentionné, qu'en 2020-2021, aucune personne n'a été désignée pour s'occuper de la mise en œuvre de la mesure 15029 dans leur organisme scolaire;

-Outre le fait que de très nombreux répondants ont dit avoir beaucoup apprécié la mesure, les trois suggestions les plus fréquemment émises par ceux-ci en vue de l'améliorer sont :

-Assurer sa bonification financière, puisque les besoins à combler dépassent largement les sommes qui y sont allouées;

-Avoir la possibilité de reporter les sommes obtenues pour être en mesure d'investir dans un projet d'envergure;

-Assurer la continuité de la mesure, considérant qu'elle est très appréciée.

➤ Principaux résultats pour les **établissements publics à l'éducation préscolaire et à l'enseignement primaire** :

-Au moment de la collecte de données, la mesure 15029 était connue par la quasi-totalité des répondants (**99,04 %**);

-Un peu plus de **85 %** des répondants (86,45 %) sont tout à fait ou assez d'accord avec l'affirmation selon laquelle les dépenses admissibles par la mesure 15029 ont permis de répondre aux besoins de l'école en lien avec la cour;

-**80 %** des répondants ont indiqué que l'allocation reçue a été utilisée pour l'achat de matériel sportif et de plein air ou autre (par exemple, du matériel pour la récréation ou pour enseigner à l'extérieur);

-Près de **85 %** des répondants (84,12 %) se sont montrés tout à fait ou assez d'accord avec l'énoncé selon lequel le montant reçu dans le cadre de la mesure 15029 a permis de répondre aux besoins de l'école concernant la cour pour l'année scolaire 2020-2021;

-Près de **60 %** des répondants (59,34 %) ont indiqué qu'une personne a été désignée au sein de leur école afin de soutenir la mise en œuvre de la mesure 15029 pour l'année scolaire 2020-2021;

-Plus de **50 % (54,74 %)** des répondants disent ne pas avoir reçu du soutien pour la mise en œuvre de la mesure 15029, ni de la part de leur organisme scolaire, ni de la part d'un organisme externe. De plus, lorsqu'on interroge ces mêmes répondants à savoir si leur établissement aurait aimé recevoir du soutien, **79 %** répondent par la négative;

-Outre le fait que de très nombreux répondants ont dit avoir beaucoup apprécié la mesure, les trois suggestions les plus fréquemment émises par ceux-ci en vue de l'améliorer sont :

-Assurer sa bonification financière, puisque les besoins à combler dépassent largement les sommes qui y sont allouées;

-Assurer la continuité de la mesure, considérant qu'elle est très appréciée;

-Obtenir plus d'informations sur les bonnes pratiques à adopter en matière d'aménagement de la cour d'école, d'animation et de surveillance.

TABLE DES MATIÈRES

1. CONTEXTE	5
2. DÉMARCHE MÉTHODOLOGIQUE	5
2.1 Population visée, population rejointe et déroulement de la collecte de données pour l'an I (2021)	5
2.2 Modalités d'analyses privilégiées	8
2.2.1 Données quantitatives	8
2.2.2 Données qualitatives	8
2.3 Limites	8
3. RÉSULTATS	8
3.1 Résultats issus du questionnaire destiné aux CSS et aux CS	8
3.2 Suggestions d'amélioration faites par les CSS et les CS	11
3.3 Résultats issus du questionnaire destinés aux établissements publics à l'éducation préscolaire et à l'enseignement primaire	14
3.4 Suggestions d'amélioration faites par les établissements publics à l'éducation préscolaire et à l'enseignement primaire	22
ANNEXE I : Liste des CSS, des CS et des établissements publics à l'éducation préscolaire et primaire ayant participé à la collecte des données	29
ANNEXE II : Tableaux supplémentaires	83

1 CONTEXTE

C'est dans la perspective d'offrir des milieux éducatifs de qualité, encourageant la pratique régulière d'activités physiques que la mesure 15029 a été ajoutée aux *Règles budgétaires de fonctionnement des organismes scolaire* en 2020-2021 par le ministère de l'Éducation (MEQ). De façon plus précise, cette mesure vise à soutenir les établissements publics à l'éducation préscolaire et à l'enseignement primaire pour qu'ils rendent accessibles à leurs élèves et à la communauté des cours d'écoles vivantes, animées, sécuritaires, inclusives et bien entretenues⁴.

Dans le contexte de la mise en œuvre de cette mesure, la Direction du sport, du loisir et de l'activité physique (DSLAP) du MEQ a fait appel à l'expertise de la Direction de la recherche et de l'analyse économique (DRAE) afin de la soutenir dans la réalisation d'une collecte de données visant à recueillir des informations sur les façons dont les centres de services scolaires (CSS), les commissions scolaires (CS) et les établissements publics à l'éducation préscolaire et à l'enseignement primaire l'utilisent, dans la perspective de la bonifier.

Ce rapport, rédigé par la DRAE à la demande de la DSLAP, fait état de la démarche méthodologique privilégiée ainsi que des résultats finaux tirés de la collecte de données qui a eu lieu au printemps 2021, appelée collecte de données pour l'an 1 (2021)⁵.

2 DÉMARCHE MÉTHODOLOGIQUE

Cette section fait état de la démarche méthodologique retenue pour la réalisation de la collecte de données pour l'an 1 (2021).

2.1 Population visée, population rejointe et déroulement de la collecte de données pour l'an 1 (2021)

Tous les CSS et les CS (N=72) ont été invités à participer à la collecte de données ainsi que l'ensemble des établissements publics du Québec à l'éducation préscolaire et à l'enseignement primaire (N=1992)⁶.

Deux questionnaires⁷ ont été élaborés par la DSLAP, en collaboration avec la DRAE. Le premier questionnaire s'adressait aux organismes scolaires (CSS et CS). Ce questionnaire contenait quatre questions. Toutes les questions étaient obligatoires.

Le deuxième questionnaire s'adressait à tous les établissements publics d'éducation préscolaire et d'enseignement primaire et contenait neuf questions. Toutes les questions étaient obligatoires. Par contre, la troisième question a permis de retirer les répondants qui ne connaissaient pas l'existence de la mesure 15029, alors que la quatrième question a permis de retirer ceux qui n'avaient pas reçu d'allocation dans le cadre de cette mesure en 2020-2021.

La collecte de données a été réalisée par l'entremise du Portail CollecteInfo du 6 avril au 11 mai 2021 inclusivement.

⁴ Pour plus d'informations sur la mesure, consultez [Les règles budgétaires de fonctionnement pour les CSS et les CS 2018-2019 à 2020-2021](#).

⁵ La DSLAP prévoit réaliser une seconde collecte de données, de nature similaire, au cours de l'année 2022.

⁶ Source : MEQ, PSP, DGSRG, DIS, Entrepôt de données ministériel, système GDUNO, données de décembre 2020.

⁷ Des copies des deux questionnaires sont disponibles sur demande.

- Le taux de réponse obtenu aux questionnaires destinés aux CSS et aux CS est 80,55 % (58/72 CSS et CS)⁸;
- Le taux de réponse obtenu chez les établissements publics d'éducation préscolaire et d'enseignement primaire est de 73,34 % (1461/1992);
- Le taux de réponse par CSS, c'est-à-dire le nombre d'établissements scolaires qui ont répondu par CSS (en %) est disponible à l'annexe I.

Comme dans toute collecte de données acheminée par l'entremise du Portail CollecteInfo, il revenait à l'organisme scolaire (CSS et CS) d'acheminer le questionnaire aux établissements scolaires publics à l'éducation préscolaire et à l'enseignement primaire sous sa responsabilité.

Pour la présente collecte de données, il importe de souligner que cinq organismes scolaires n'ont eu aucun établissement public à l'éducation préscolaire ou à l'enseignement primaire qui ont répondu aux questionnaires qui leur étaient destinés. Il s'agit des CSS ou des CS suivants:

-CSS du Lac-Témiscamingue;

-CSS Haute-Rivières;

-CSS des Patriotes;

-CSS Val-des-Cerfs;

-CS Lester-B-Person.

À contrario, des établissements publics à l'éducation préscolaire ou à l'enseignement primaire ont répondu aux questionnaires qui leur étaient destinés sans que leur organisme scolaire réponde, de leur côté, aux questionnaires qui leur étaient assignés. Il s'agit des CSS ou des CS suivants :

-CSS de la Pointe-de-l'Ile;

-CSS des Draveurs;

-CSS des Haut-Bois-de-l'Outaouais;

-CSS Harricana;

-CSS du Lac-Abitibi

-CSS de la Moyenne-Côte-Nord;

-CSS René-Lévesque;

-CSS des Affluents;

-CS Eastern Townships.

⁸ La liste complète des CSS, des CS et des établissements d'enseignements préscolaires et primaire ayant participé à la collecte des données est disponible à l'annexe I.

Le profil des répondants ayant répondu au questionnaire destiné aux CSS et CS est indiqué dans le tableau 1.

Tableau 1 : Profil des répondants dans les CSS et les CS au questionnaire de l'an 1 (2021) selon leur titre/fonction principale

Titre/fonction principale	Nombre de répondants	
	N	%
Direction générale	5	8,62 %
Direction (ex. : direction des services éducatifs)	31	53,45 %
Direction adjointe ou conseiller pédagogique	8	13,79 %
Autre	14	24,14 %
Total	58	100,00 %

Faits saillants du tableau 1

- Près de 70 % (67,24 %) des répondants sont des directions, des directions adjointes ou des conseillers pédagogiques ;
- Dans la catégorie « autre », (N=14), on retrouve des directeurs de ressources financières et/ou matérielles et/ou transport scolaire. Les autres sont des coordonnateurs des services éducatifs complémentaires, des techniciens en loisir ou des conseillers pédagogiques en éducation physique et à la santé.

Le profil des répondants ayant répondu au questionnaire destiné aux établissements publics d'éducation préscolaire et d'enseignement primaire est indiqué dans le tableau 2.

Tableau 2 : Profil des répondants dans les établissements publics d'éducation préscolaire et d'enseignement primaire au questionnaire de l'an 1 (2021) selon leur titre/fonction principale

	Nombre de répondants	
	N	%
Directeur	1451	99,32 %
Directeur adjoint	7	0,48 %
Autre	3	0,21 %
Total	1461	100,00 %

Faits saillants du tableau 2

- La majorité des répondants (99,32 %) sont des directeurs d'établissement scolaire;
- Dans la catégorie « autre » (N=3), on retrouve des directeurs d'établissements scolaires et des directeurs par intérim.

2.2 Modalités d'analyses privilégiées

Des modalités distinctes ont été privilégiées en vue d'assurer le traitement et l'analyse des données quantitatives et des données qualitatives tirées des deux questionnaires.

2.2.1 Données quantitatives

Les réponses aux questions fermées obtenues aux deux questionnaires ont été compilées dans deux fichiers EXCEL distincts. Des analyses descriptives ont ensuite été réalisées afin de produire une série de tableaux ou de graphiques, présentée dans la section 3 s'intitulant **Résultats finaux pour l'an I**. Tel qu'entendu avec la DSLAP, chaque tableau ou graphique est accompagné de faits saillants présentés en format point de forme.

2.2.2. Données qualitatives

Les réponses aux questions ouvertes obtenues aux deux questionnaires ont été transférées dans le logiciel NVIVO Version 11. À l'aide de ce logiciel, une analyse de contenu thématique a été réalisée pour chacune des réponses émises par les répondants, et ce, dans les deux questionnaires. Tel qu'entendu avec la DSLAP, les résultats de cette analyse sont présentés en format point de forme dans le présent rapport dans la section 3 s'intitulant **Résultats finaux pour l'an I**.

2.3 Limites

La réalisation de la présente collecte de données a engendré très peu de contraintes susceptibles d'altérer la qualité des données recueillies et des résultats obtenus, et ce, pour les trois raisons suivantes : 1) les deux questionnaires comportaient un nombre très limité de questions, dont la plupart étaient fermées 2) la participation à la collecte de données était volontaire 3) les taux de réponse obtenus, autant auprès des organismes scolaires que des établissements publics d'éducation préscolaire et d'enseignement primaire sont satisfaisants. En revanche, comme c'est souvent le cas dans ce type de collecte de données, les réponses fournies par les répondants sont susceptibles de comporter des biais de désirabilité sociale, d'autant que la collecte de données leur était présentée comme une forme de reddition de compte demandée par le MEQ.

3 RÉSULTATS FINAUX POUR L'AN I

Les résultats finaux pour l'an I sont présentés en deux parties. La première présente les résultats issus du questionnaire destiné aux CSS et aux CS. Des résultats issus des analyses pour les données quantitatives et qualitatives y sont présentés. La seconde partie présente, quant à elle, les résultats issus du questionnaire destiné aux établissements publics du Québec à l'éducation préscolaire et à l'enseignement primaire.

3.1 Résultats issus du questionnaire destiné aux CSS et aux CS

Le tableau 3 indique le niveau d'accord des 58 répondants des CSS et CS à l'énoncé suivant : *En 2020-2021, les dépenses couvertes par la mesure 15029 ont permis de répondre aux besoins des établissements de notre organisme scolaire en lien avec la cour d'école.*

Tableau 3 : Niveau d'accord des répondants selon lequel les dépenses couvertes par la mesure 15029 ont permis de répondre aux besoins des établissements de l'organisme scolaire des répondants en lien avec la cour d'école pour l'année scolaire 2020-2021.

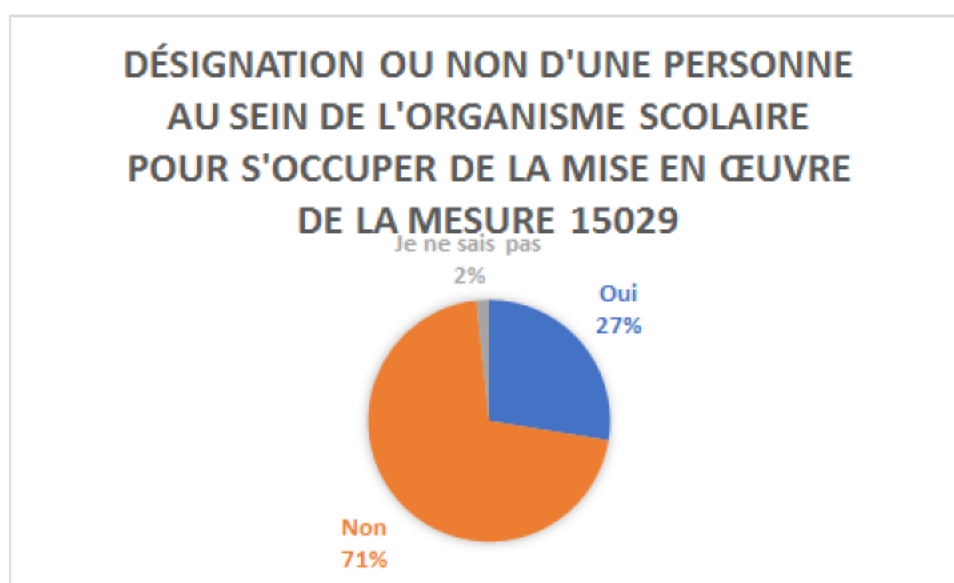
	Nombre de répondants	
	N	%
Tout à fait d'accord	14	24,14 %
Assez d'accord	36	62,07 %
Partiellement en désaccord	8	13,79 %
Tout à fait en désaccord	-	-
Total	58	100,00 %

Faits saillants du tableau 3

- Un peu plus de 85 % (86,21 %) des répondants sont tout à fait ou assez d'accord avec l'affirmation selon laquelle, en 2020-2021, les dépenses couvertes par la mesure 15029 ont permis de répondre aux besoins des établissements de leur organisme scolaire en lien avec la cour d'école.

Le graphique 1 indique les réponses des 58 répondants à la question suivante: *En 2020-2021, est-ce qu'une personne a été désignée au sein de votre organisme scolaire pour soutenir la mise en œuvre de la mesure 15029?*

Graphique 1 : Répartition en pourcentage des répondants ayant indiqué si une personne avait été désignée au sein de leur organisme scolaire pour soutenir la mise en œuvre de la mesure 15029 pour l'année scolaire 2020-2021⁹.



⁹ Les données complètes sous forme de tableau sont aussi disponibles à l'annexe II.

Faits saillants du graphique 1

- 27 % des répondants ont mentionné, qu'en 2020-2021, une personne a été désignée dans leur organisme scolaire pour s'occuper de la mise en œuvre de la mesure 15029;
- Cependant, 71 % ont indiqué qu'ils n'en avaient pas désigné. Cela représente près du trois quarts des répondants.

Le tableau 4 présente le titre/fonction dans l'organisation de la personne désignée des 16 répondants ayant répondu « oui » à la question précédente, à savoir si une personne avait été désignée ou non, au sein de l'organisme scolaire pour se charger de la mise en œuvre de la mesure.

Tableau 4 : Répartition par titre/fonction dans l'organisation de la personne désignée pour s'occuper de la mise en œuvre de la mesure 15029.

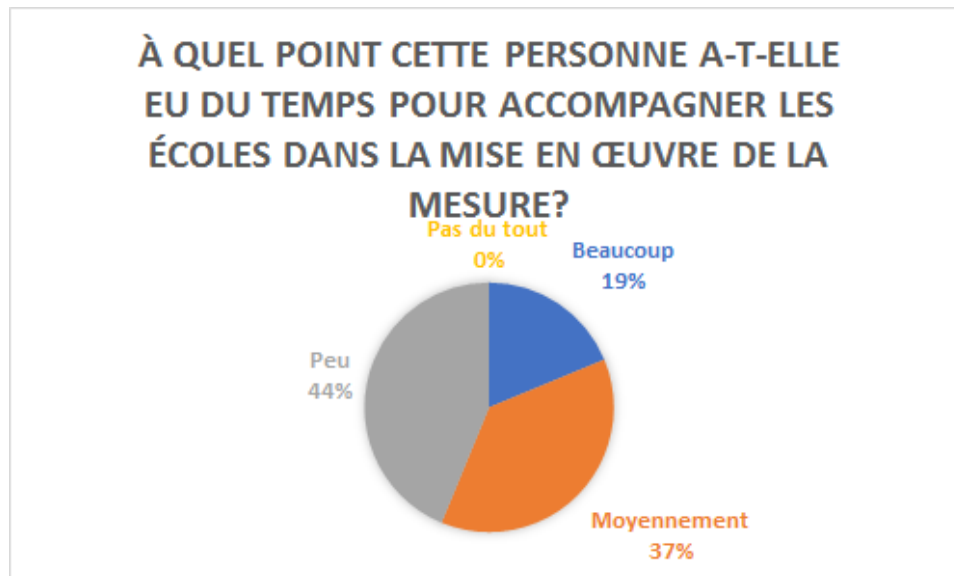
	Nombre de répondants	
	N	%
Direction (ex. : direction des services éducatifs)	4	25,00 %
Direction adjointe	3	18,75 %
Conseiller pédagogique	5	31,25 %
Membre du personnel d'une école (ex. : enseignant, direction ou autre)	-	-
Autre	4	25,00 %
Total	16	100,00 %

Faits saillants du tableau 4

- Les titres et les fonctions des personnes qui ont été formellement désignés pour s'occuper de la mise en œuvre de la mesure 15029 sont très diversifiés et varient d'un organisme scolaire à l'autre;
- Un peu plus de 30 % d'entre eux (31,25 %) ont choisi de désigner un conseiller pédagogique;
- Dans la catégorie « autre » (N=4), on retrouve des gestionnaires en innovation développement au service des ressources matérielles, des directeurs du service des ressources matérielles et transports scolaires, des coordonnateurs en entretien des immeubles aux services des ressources matérielles et des techniciens en bâtiment.

Le graphique 2 indique les réponses de ces mêmes 16 répondants à la question suivante: *À quel point cette personne a-t-elle eu du temps pour accompagner les écoles dans la mise en œuvre de la mesure?*

Graphique 2 : Répartition en pourcentage des 16 répondants ayant indiqué si la personne désignée a eu du temps pour la mise en œuvre de la mesure 15029¹⁰.



Faits saillants du graphique 2

- Dans les organismes scolaires où des personnes ont été formellement désignées pour s'occuper de la mise en œuvre de la mesure 15029, 44 % des répondants jugent que ces personnes ont eu peu de temps pour accompagner les écoles dans la mise en œuvre de la mesure. Il s'agit des CSS ou CS suivant : Lac-Témiscamingue, Laval, Marie-Victorin, Patriotes, Riveraine, Central Québec, English-Montréal;
- En revanche, plus de 56 % des répondants jugent que ces personnes ont eu beaucoup de temps ou moyennement de temps pour le faire. Les CSS ou CS qui ont jugé que ces personnes avaient beaucoup de temps sont : Portneuf, Marguerite-Bourgois et l'Or-et-des-Bois. Ceux qui ont jugé qu'elles avaient moyennement le temps sont : du Roy, Région-de-Sherbrooke, l'Estuaire, du fer, des Chic-Chocs, des Chênes.

3.2 Suggestions d'amélioration de la mesure faites par les CSS et les CS

Les répondants des CSS et des CS avaient l'opportunité d'émettre des suggestions pour améliorer la mesure 15029. Plus de 70 % (72,41 %) d'entre eux en ont fait.

- Soulignons d'emblée que plusieurs répondants ont dit avoir beaucoup apprécié cette mesure qui permet de combler certains besoins identifiés en lien avec la qualité et la sécurité des cours d'école;

« Belle mesure qui permet de faire de beaux ajouts sur tout ce qui entoure les récréations »

¹⁰ Les données complètes sous forme de tableau sont aussi disponibles à l'annexe II.

« Celle-ci est très appréciée dans l'ensemble de nos milieux »

« La partie inspection et entretien de la cour d'école est appréciée »

- En revanche, autant de répondants ont fait des suggestions en vue de l'améliorer. Précisons que ces suggestions sont présentées ici en fonction de leur fréquence, des plus souvent mentionnées aux moins souvent mentionnées :

-Assurer la bonification financière de la mesure, puisque les besoins à combler dépassent largement les sommes qui y sont allouées. Une bonification des montants associés à la mesure pourrait permettre :

-l'embauche de nouvelles ressources ou une bonification de la tâche de ressources déjà en poste dans les CSS ou les CS pour soutenir les écoles en lien avec la mise en œuvre de la mesure. À ce propos, il importe de souligner que quelques CSS et CS projettent d'embaucher ou de bonifier la tâche d'une de leur ressource en 2021-2022;

-couvrir les frais pour l'aménagement, l'entretien et la sécurité des cours d'école qui sont par ailleurs très élevés, même chose pour ceux qui concernent l'organisation et l'animation d'activités;

-combler les coûts relatifs à la création de projets de classes vertes et de classes blanches extérieures.

« Cette mesure permet d'apporter des améliorations dans les cours d'école, mais ne répond pas à 100 % des besoins monétaires »

« Il y a beaucoup de champ d'action dans les choix de moyens pour peu d'allocations dans plusieurs écoles »

-Avoir la possibilité de reporter les sommes obtenues dans le cadre de la mesure pour être en mesure d'investir dans un projet d'envergure;

-Assurer la continuité de la mesure, considérant qu'elle est très appréciée. En faire une mesure protégée est notamment suggérée.

« Maintenir un niveau de ressources monétaires pour assurer une pérennité des actions mises en place par les établissements »

-En raison de la pandémie de la COVID-19, il a été difficile, pour quelques CSS et CS, de déployer pleinement cette nouvelle mesure;

« La période COVID que nous vivons n'a pas permis de vivre pleinement cette mesure »

- Réserver une partie des montants attribués aux CSS ou CS pour 1) embaucher ou bonifier la tâche d'une ressource qui soutiendrait les écoles ou pour 2) réaliser des inspections préventives, de l'entretien et des travaux de mise aux normes des installations.
- Pouvoir utiliser une partie des sommes obtenues dans le cadre de la mesure pour réaliser des dépenses d'investissement. À ce propos, quelques CSS et CS saluent l'ajout de la mesure 18014 en investissement qui permettra de combler les lacunes à cet égard de la mesure 15029;
- Avoir plus de flexibilité pour la réalisation des achats, notamment les achats de matériel. En revanche, d'autres répondants soulignent que la mesure est suffisamment flexible à cet égard;
- Pouvoir utiliser cette mesure pour du matériel d'appareillage et d'outillage (MAO) afin de faire des investissements à long terme;
- Établir un pourcentage maximal que les écoles peuvent dépenser en achat de matériel sportif;
- Obtenir plus tôt les informations sur les montants disponibles et les critères liés à l'utilisation de la mesure pour mieux accompagner les directions d'école dans sa mise en œuvre;
- Rendre disponible, pour les écoles, de courtes capsules ou autres documents en français et en anglais pour alimenter leurs actions en lien avec la mesure. Les CSS et le CS disent manquer de ressources pour les réaliser;

« Avoir de la documentation « clé en main » pour les surveillants d'élèves afin d'animer de façon optimale les temps sur la cour »

- Pouvoir former davantage le personnel des services de garde afin qu'il puisse animer la cour d'école;
- Pour les plus petits CSS et CS, prévoir un montant pour bonifier la libération d'un enseignant d'éducation physique pour accompagner les écoles dans ce projet;
- Rendre la mesure accessible aux écoles secondaires;
- Autant pour les CSS, les CS que pour les écoles, restreindre les redditions de comptes et mettre plutôt l'accent sur les bonnes pratiques. Il est aussi proposé d'éviter de demander une reddition de compte après le 30 juin;
- Quelques CSS et CS ont souligné qu'il était difficile pour eux, de savoir quelle a été l'utilisation qui a été faite de cette mesure, considérant que celle-ci est décentralisée.

3.3 Résultats issus du questionnaire destinés aux établissements publics à l'éducation préscolaire et à l'enseignement primaire

Le tableau 5 fait état des réponses des 1 461 répondants à la question suivante: *La mesure 15029 Cours d'écoles vivantes, animées et sécuritaires a été introduite dans les règles budgétaires de fonctionnement des organismes scolaires en 2020-2021, en connaissiez-vous l'existence?*

Tableau 5 : Répartition des répondants selon s'ils connaissaient ou non l'existence de la mesure 15029 introduite dans les règles budgétaires de fonctionnement des organismes scolaires en 2020-2021.

	Nombre de répondants	
	N	%
Oui	1 447	99,04 %
Non	14	0,96 %
Total	1 461	100,00 %

Faits saillants du tableau 5

- C'est la quasi-totalité des répondants (99,04 %) qui ont indiqué connaître l'existence de cette mesure;
- Seulement 14 répondants (0,96 %) ont indiqué ne pas en connaître l'existence. Ces 14 répondants n'ont pas eu à répondre aux questions suivantes.

Le tableau 6 indique le niveau d'accord des 1 447 répondants à l'énoncé suivant : *La somme allouée dans le cadre de la mesure 15029 Cours d'écoles vivantes, animées et sécuritaires couvre les dépenses de fonctionnement liées à la planification, à l'organisation, à l'animation, à l'encadrement, à l'aménagement, à l'inspection et à l'entretien de la cour d'école, de même que celles liées à la formation et à l'accompagnement ainsi qu'à l'achat de matériel sportif et de plein air. En 2020-2021, les dépenses admissibles dans le cadre de la mesure 15029 ont permis de répondre aux besoins de l'école en lien avec la cour.*

Tableau 6 : Niveau d'accord des répondants dans les établissements publics à l'éducation préscolaire et à l'enseignement primaire selon lequel les dépenses admissibles par la mesure 15029 ont permis de répondre aux besoins de l'école en lien avec la cour, pour l'année scolaire 2020-2021.

	Nombre de répondants	
	N	%
Tout à fait d'accord	739	51,07 %
Assez d'accord	512	35,38 %
Partiellement en désaccord	126	8,71 %
Tout à fait en désaccord	15	1,04 %

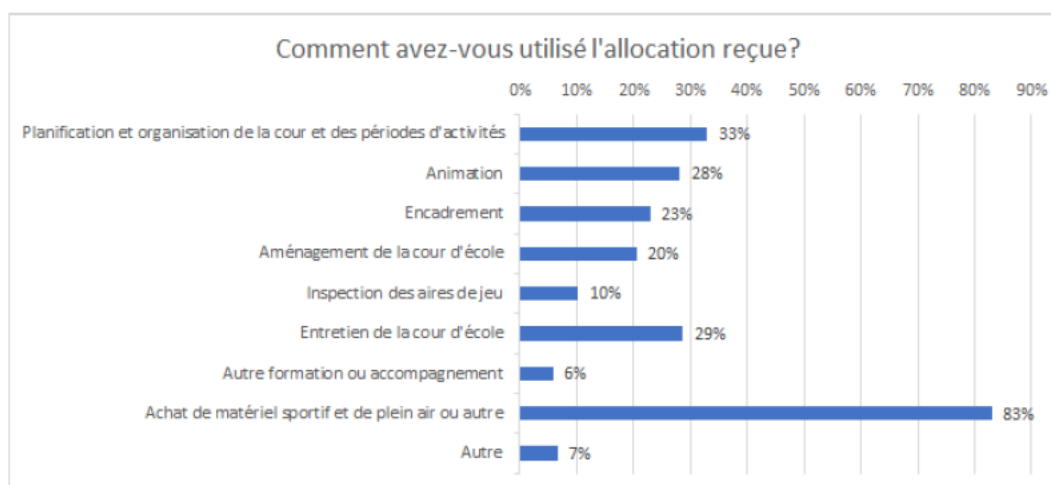
Ne s'applique pas, car l'école n'a pas reçu d'allocation dans le cadre de cette mesure	55	3,80 %
Total	1 447	100,00 %

Faits saillants du tableau 6

- Près de la majorité des répondants (86,45 %) ont indiqué être tout à fait d'accord ou assez d'accord avec l'énoncé selon lequel les dépenses admissibles par la mesure 15029 ont permis de répondre aux besoins de l'école en lien avec la cour;
- Seulement 3,80 % ont indiqué que cet énoncé ne s'appliquait pas, car l'école n'a pas reçu d'allocation dans le cadre de cette mesure. Pour ces derniers, le questionnaire s'est terminé.

Le graphique 3 indique les réponses des 1 392 répondants à la question suivante: *Comment avez-vous utilisé l'allocation reçue?*

Graphique 3 : Répartition en pourcentage des 1 392 répondants selon comment l'allocation reçue a été utilisée parmi les 9 choix de réponses proposés (Plusieurs choix de réponse étaient possibles)¹¹.



Faits saillants du graphique 3

- Sur les 1 392 établissements d'éducation préscolaire et d'enseignement primaire, c'est 1 155 répondants (83 %) qui ont indiqué que l'allocation reçue a été utilisée pour l'achat de matériel sportif et de plein air ou autre (par exemple, du matériel pour la récréation ou pour enseigner à l'extérieur);
- Par ailleurs, seulement 80 établissements d'éducation préscolaire et d'enseignement primaire (6 %) ont indiqué avoir utilisé l'allocation reçue à des fins d'autre formation ou accompagnement (par exemple: formation du personnel pour enseigner à l'extérieur, pour appliquer les mesures sanitaires ou autre);
- Dans la catégorie « autre » (7 %), on retrouve l'embauche de technicien en éducation en loisirs ou d'autres catégories de personnels pour surveiller (ex. respect des règles sanitaires) ou mieux encadrer les activités de la cour d'école. Sinon, d'autres éléments ont été soulignés dans la catégorie « autre ».

¹¹ Les données complètes sous forme de tableau sont aussi disponibles à l'annexe II.

tels que la réparation de structures de jeux, la création d'espaces d'apprentissages extérieurs, l'ajout de surfaces amortissantes, des ajouts en lien avec la sécurité des débarcadères d'autobus et des voitures, l'animation, du matériel et de l'équipement sportif. Enfin, des répondants ont indiqué ne pas avoir utilisé cette mesure.

Le tableau 7 indique le niveau d'accord des 1 392 répondants à l'énoncé suivant: *Le montant reçu en 2020--2021 dans le cadre de la mesure 15029 a permis de répondre aux besoins de l'école concernant la cour.*

Tableau 7 : Répartition du niveau d'accord des répondants dans les établissements publics à l'éducation préscolaire et à l'enseignement primaire selon si le montant reçu dans le cadre de la mesure 15029 a permis de répondre aux besoins de l'école concernant la cour pour l'année scolaire 2020-2021.

	Nombre de répondants	
	N	%
Tout à fait d'accord	463	33,26 %
Assez d'accord	708	50,86 %
Partiellement en désaccord	188	13,51 %
Tout à fait en désaccord	33	2,37 %
Total	1 392	100,00 %

Faits saillants du tableau 7

- C'est 84,12 % des répondants qui ont indiqué être soit tout à fait d'accord ou assez d'accord avec l'énoncé selon lequel le montant reçu dans le cadre de la mesure 15029 a permis de répondre aux besoins de l'école concernant la cour pour l'année scolaire 2020-2021;
- Seulement 15,88 % ont indiqué être soit partiellement en désaccord ou tout à fait en désaccord ;
- Les répondants partiellement ou tout à fait en désaccord avec l'énoncé, soit près de 16 % d'entre eux (15,88 %) avaient l'opportunité d'indiquer le ou les besoins n'ayant pas été comblés par la mesure 15029. Le commentaire le plus fréquemment formulé est que le montant accordé dans le cadre de la mesure est insuffisant pour répondre à l'ensemble des besoins. Certains répondants disent d'ailleurs s'être tournés vers d'autres sources de financement pour les combler. Cela étant dit, voici les besoins à combler avec un montant plus élevé, du plus souvent évoqués, au moins souvent évoqués:

-L'embauche de nouvelles ressources ou bonification de la tâche de ressources existantes pour l'animation et/ou la surveillance active et/ou encadrement de la cour d'école et/ou nommer un responsable du déploiement (ex. techniciens en loisirs, techniciens en éducation spécialisée). Par contre, certains répondants ont évoqué que la pénurie de personnel limite l'ajout de telles ressources;

« Besoin d'une ressource humaine en animation. Je crois qu'il est temps que des techniciens en loisirs viennent œuvrer sur le terrain des écoles primaires. Ça existe au secondaire, mais c'est quasiment inexistant au primaire »

« 1957 \$ n'est visiblement pas suffisant pour planifier et organiser des activités sportives et de loisirs, même pour les petites écoles. Le salaire est le même dans tous les milieux »

-L'achat de matériel (ex. achat de casiers ou d'autres espaces de rangement, achat de tables à pique-nique, achat d'abris solaires);

-L'inspection de la cour d'école, notamment des aires de jeux;

-L'entretien de la cour d'école, notamment des aires de jeux. Des travaux d'asphaltage, de lignage et de nivelage des surfaces sont aussi évoqués;

-La réparation sur les structures existantes (ex. réparation de cordages, de modules de jeux existants, de clôtures);

-L'ajout de mobiliers, l'aménagement d'espace et l'installation de structures pour enseignement à l'extérieur;

« Les enseignants veulent une classe extérieure. La somme n'est pas assez grande pour répondre à ce projet. Néanmoins, si nous avons un montant chaque année, nous serons en mesure d'organiser une planification des dépenses pour y arriver »

-Couvrir les dépenses liées à la sécurité des élèves (ex. achat de paillis ou de surfaces amortissantes, mise aux normes des structures de jeux, remplacement de jeux non sécuritaires);

-La bonification l'aménagement extérieur et embellissement de la cour d'école (ex. plantations d'arbres et autres végétaux, ajout d'espaces verts, espaces jardins et potagers);

-L'offre de formation au personnel de l'équipe-école, notamment en lien avec l'animation de la cour d'école;

-Des répondants ont aussi souligné que le montant offert ne permet pas de couvrir les différents aspects liés à la mesure;

-D'autres ont mentionné que le financement offert en fonction du nombre d'élèves ne répond pas toujours aux besoins des élèves;

-Quelques répondants auraient aimé pouvoir faire les investissements dans le cadre de la mesure (ex. achat de mobiliers extérieurs pour la cour d'école, nivelage, asphaltage, pavage, lignage, gazon synthétique pour terrain de soccer, buts de soccer, paniers de basketball, ballons-paires, remplacement de modules de jeux non conforme et sécuritaire, achat de nouveaux modules de jeux, installation d'un parcours extérieur). Dans le même ordre d'idées, plusieurs suggèrent de pouvoir reporter les sommes, d'une année à l'autre, afin de pouvoir réaliser des projets de plus grande envergure.

« Des besoins en investissement. Nous aurions aimé pouvoir installer des bancs pour aménager des zones de détente pour les élèves »

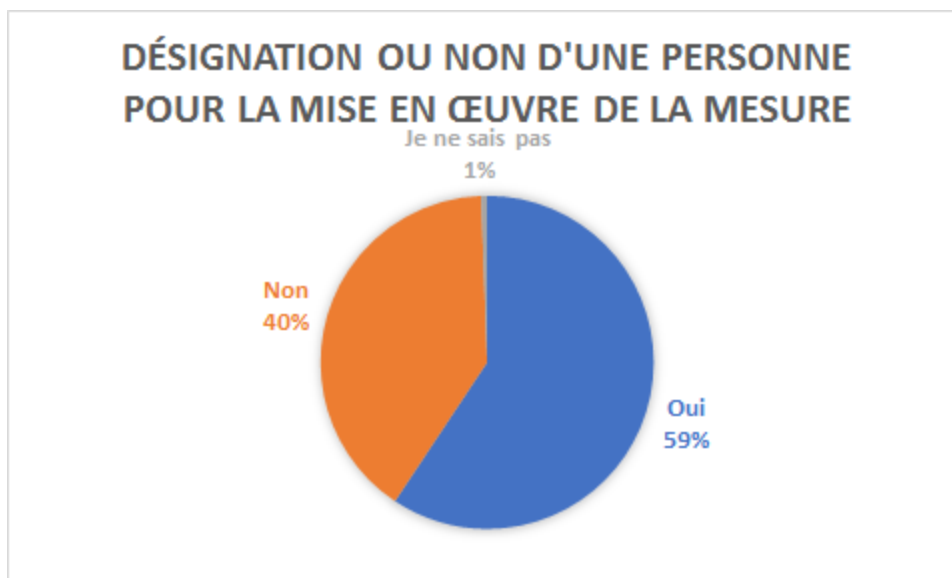
-Pour quelques répondants, la pandémie de la COVID-19 a eu différents impacts sur la mise en œuvre de la mesure 15029. En voici quelques-uns :

-Le manque de temps pour utiliser les sommes ou pour planifier leur utilisation;

-L'utilisation de toutes les sommes offertes dans le cadre de la mesure pour diminuer les dépenses liées à la COVID-19 (ex. ajout de ressources pour surveillance et encadrement accrue pour assurer le respect des bulles-classes, achat de matériel additionnel pour chaque bulle-classe) au lieu d'autres dépenses telles que l'organisation d'activités. Pour certains répondants, les sommes étaient insuffisantes pour couvrir l'ensemble de ces besoins engendrés par la pandémie.

Le graphique 4 indique les réponses en pourcentage des 1 392 répondants à la question suivante: *En 2020--2021, est-ce qu'une personne a été désignée au sein de votre école pour soutenir la mise en œuvre de la mesure 15029?*

Graphique 4 : Pourcentage des 1 392 répondants ayant indiqué si une personne a été désignée au sein de leur école afin de soutenir la mise en œuvre de la mesure 15029 pour l'année scolaire 2020-2021¹².



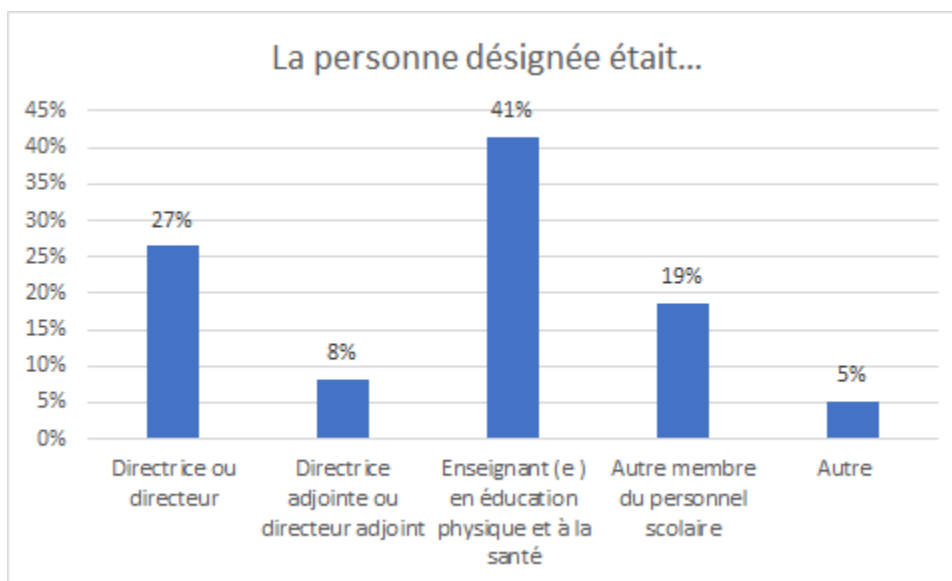
¹² Les données complètes sous forme de tableau sont aussi disponibles à l'annexe II.

Faits saillants du graphique 4

- C'est 59 % des répondants qui ont indiqué qu'une personne avait été désignée au sein de leur école afin de soutenir la mise en œuvre de la mesure 15029 pour l'année scolaire 2020-2021;
- Seulement 1 % ont indiqué qu'il ne savait pas si une personne avait été désignée.

Le graphique 5 présente les résultats des 826 répondants (59%) ayant répondu « oui » à la question précédente, soit : *En 2020-2021, est-ce qu'une personne a été désignée au sein de votre école pour soutenir la mise en œuvre de la mesure 15029?* selon le titre/fonction de la personne désignée.

Graphique 5 : Répartition en pourcentage selon le titre/fonction dans l'organisation de la personne qui a été désignée¹³.



Faits saillants du graphique 5

- Parmi les 826 répondants ayant indiqué qu'une personne avait été désignée au sein de leur école pour soutenir la mise en œuvre de la mesure 15029, 41 % étaient des enseignants en éducation physique et à la santé;
- C'est seulement 8 % des personnes désignées qui étaient directeurs adjoints;
- Dans la catégorie « autre » (5 %), on retrouve des techniciens en bâtiment, des techniciens en loisirs, des présidents de conseils d'établissements, des gestionnaires administratifs, des adjoints administratifs, des agents de bureaux, des aides à la direction, des techniciens en éducation spécialisée, des coordonnateurs à la vie étudiante et sportive et des techniciens en travaux pratiques.
- Toujours dans la catégorie « autre », on retrouve des équipes qui travaillent en binômes et dont la composition varie telles que :
 - la direction et un enseignant en éducation physique;
 - un enseignant en éducation physique et un responsable du service de garde;

¹³ Les données complètes sous forme de tableau sont aussi disponibles à l'annexe II.

-un enseignant en éducation physique et un technicien en éducation spécialisée.

➤ On retrouve aussi des comités dont les noms et la composition varient tels que :

- le comité cours d'école ou comité récréation composés de l'une ou l'autre ou de plusieurs des personnes suivantes : personnel du service de garde, personnel enseignant (ex., un enseignant en éducation spécialisée), personnel professionnel, la direction, la direction adjointe, des élèves, des parents, des agents de bureau;
- Tous les membres de l'équipe-école.

➤ Quelques établissements scolaires ont eu recours à des comités déjà existants pour prendre en charge cette mesure telle que :

- le comité EHDAA;
- le comité « On bouge » incluant ou non l'équipe des techniciens en éducation spécialisée et des orthopédagogues;
- le comité École en santé;
- le Bureau des activités étudiantes.

Le tableau 8 indique le niveau d'accord des 826 répondants à la question suivante: *Est-ce que cette personne a eu du temps accordé dans sa tâche pour soutenir la mise en œuvre de la mesure 15029?*

Tableau 8. Niveau d'accord des répondants par rapport au temps accordé que la personne a eu dans sa tâche pour soutenir la mise en œuvre de la mesure 15029.

	Nombre de répondants	
	N	%
Beaucoup	66	7,99 %
Moyennement	311	37,65 %
Peu	233	28,21 %
Pas du tout	216	26,15 %
Total	826	100,00 %

Faits saillants du tableau 8

- C'est 45,64 % des répondants qui ont indiqué que la personne désignée avait eu beaucoup ou moyennement de temps accordé à sa tâche pour soutenir la mise en œuvre de la mesure 15029;
- C'est donc près de 55 % (54,36 %) des autres répondants qui ont indiqué que cette personne avait eu peu ou pas de temps à accorder à cette tâche.

Le tableau 9 présente les résultats des 1 392 répondants à la question suivante: *En 2020-2021, votre école a-t-elle reçu du soutien pour la mise en œuvre de la mesure 10529?*

Tableau 9 : Répartition des répondants selon l'aide reçue pour du soutien par leur école pour la mise en œuvre de la mesure 15029, pour l'année scolaire 2020-2021.

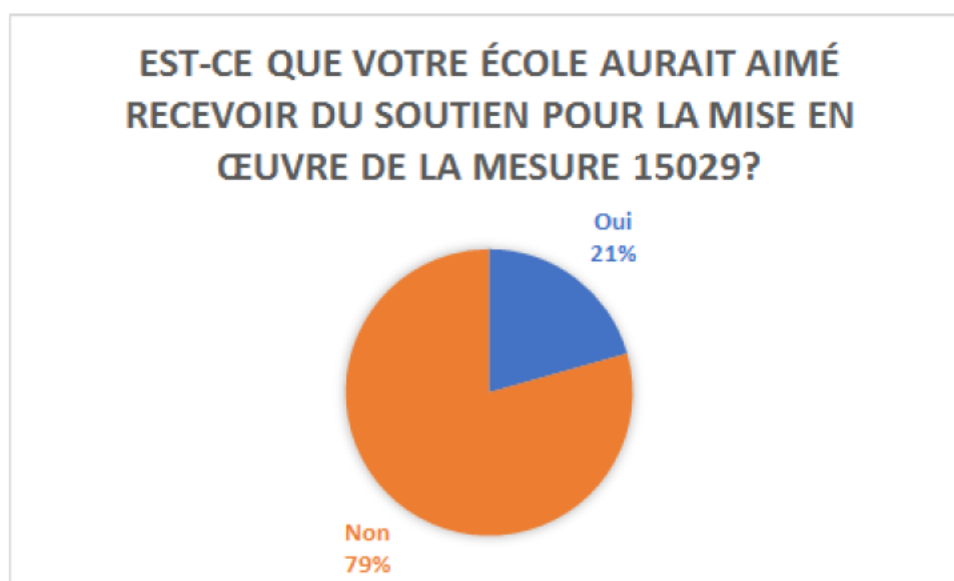
	Nombre de répondants	
	N	%
Oui, de la part du centre de services scolaire	488	35,06 %
Oui, de la part d'un organisme externe	56	4,02 %
Oui, de la part du centre de services scolaire et d'un organisme externe	86	6,18 %
Non	762	54,74 %
Total	1 392	100,00 %

Faits saillants du tableau 9

- Plus de la moitié des répondants (54,74 %) ont indiqué qu'ils n'avaient pas reçu du soutien, ni de la part du CSS ni de la part d'un organisme externe, pour la mise en œuvre de la mesure;
- Parmi ceux qui ont indiqué avoir reçu du soutien (45,26 %), c'est 35,06 % qui ont indiqué avoir reçu du soutien de la part du CSS.

Le graphique 6 indique la répartition des 762 répondants qui ont affirmé n'avoir reçu aucun soutien pour la mise en œuvre de la mesure et qui ont répondu à la question suivante: *Est-ce que votre école aurait aimé recevoir du soutien pour la mise en œuvre de la mesure 15029?*

Graphique 6 : Répartition en pourcentage des répondants ayant indiqué si leur école aurait aimé recevoir du soutien pour la mise en œuvre de la mesure 15029¹⁴.



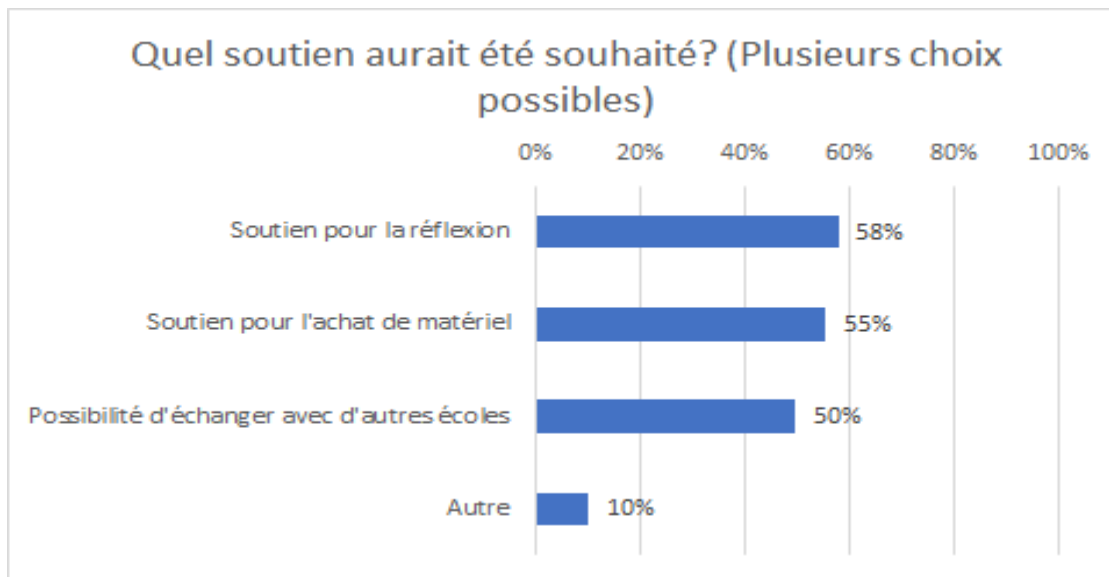
¹⁴ Les données complètes sous forme de tableau sont aussi disponibles à l'annexe II.

Faits saillants du graphique 6

- 79 % des répondants ont indiqué que leur école n'aurait pas aimé recevoir du soutien pour la mise en œuvre de la mesure 15029.

Le graphique 7 indique la répartition des 157 répondants (21%) ayant répondu « oui » à la question précédente, à la question suivante : *Quel soutien aurait été souhaité?*

Graphique 7 : Répartition en pourcentage des répondants selon le soutien qui aurait été souhaité. (Plusieurs choix de réponse étaient possibles)¹⁵



Faits saillants du graphique 7

- Les trois choix de soutien ont été choisis par au moins 50% des 157 répondants;
- Dans la catégorie « autre » (10 %), on retrouve l'ajout de ressources, tel qu'un technicien en loisir pour soutenir l'organisation d'activités et le soutien d'un conseiller pédagogique en éducation physique et à la santé. Le soutien de parents bénévoles a aussi été soulevé. Des répondants ont aussi souligné le recours à des organismes externes notamment pour faire de l'animation et offrir de la formation. Enfin, du soutien pour la construction d'un parcours actif extérieur et l'asphaltage de la cour d'école ont été mentionnés.

3.4 Suggestions d'amélioration émises par les établissements scolaires préscolaires et primaires publics

Les répondants des établissements scolaires préscolaires et primaires publics avaient l'opportunité d'émettre des suggestions pour améliorer la mesure 15029. Près de 98 % (97,8 % 1 430/1 461) d'entre eux en ont fait.

¹⁵ Les données complètes sous forme de tableau sont aussi disponibles à l'annexe II.

- De très nombreux répondants ont salué l'initiative du MEQ et ont dit avoir beaucoup apprécié cette nouvelle mesure, répondant à plusieurs de leurs besoins;

« Très belle initiative appréciée de tous et ayant permis aux enfants de bénéficier de récréations intéressantes, divertissantes et sécuritaires »

« Cette mesure est très aidante pour soutenir notre personnel du midi et faire bouger nos crapauds »

« Je la trouve indispensable pour le bien-être de nos élèves. Elle permet justement d'être plus actif, d'avoir du matériel plus intéressant et de faire des petits travaux pour entretenir nos parcs »

- En outre, plusieurs ont mentionné qu'elle était suffisamment flexible pour répondre à leurs besoins;

« Cette mesure nous offre différentes possibilités et la latitude de pouvoir l'utiliser à notre guise est appréciée »

« Plusieurs choix sont offerts à l'école pour répondre aux particularités de chaque école »

« Le fait qu'il y ait peu de contraintes et qu'elle soit bien définie dans son titre, laisse place à la créativité. Je laisserais cela tel quel »

- En revanche, les répondants ont fait de nombreuses suggestions afin d'améliorer la mesure. Précisons que ces suggestions sont présentées ici en fonction de leur fréquence, des plus souvent mentionnées aux moins souvent mentionnées :

-Assurer une bonification financière de la mesure pour combler plus de besoins relatifs à la cour d'école dans la perspective de mieux assurer la santé et le bien-être des élèves comme :

-amélioration de la cour d'école (ex. ajout de coin d'ombre, achat d'arbres, asphaltage), entretien et adaptation des aires de jeux et inspection;

-réparation de structures existantes (ex. modules de jeux, clôtures);

-hausse de la sécurité dans la cour d'école (ex. sécurisation des aires de jeux, ajout de paillis et de matière absorbante);

-aménagement de classes extérieures (ex. achat de pergolas, de mobiliers extérieurs, aire des classes extérieures, bibliothèque extérieure);

-aménagement de la cour d'école;

-achat de matériel (ex. accessoires de sports) ou d'équipements spécialisés notamment pour les élèves handicapés;

- réalisation de projets de plus grande envergure ou plus durable;
- construction de nouvelles infrastructures (ex. remises extérieures pour du rangement, par exemple) ou de nouveaux modules de jeux;
- ajout de ressources (ex. techniciens en loisir) ou bonification de la tâche de ressources déjà présentes pour l'animation, la surveillance, la planification d'activités, l'inspection, la désignation d'une personne responsable du dossier. Quelques répondants précisent, à ce propos que le manque de ressources peut constituer un frein à leur embauche. Ils soulignent aussi que le personnel scolaire déjà en place est surchargé;

« Avoir une ressource disponible pour nous guider dans l'utilisation des sommes (achats, animation) à partir des aménagements déjà existants »

« Engager une ressource pour guider les comités cour d'école et nous partager les idées créatives des autres écoles »

« Le manque de personnel et la lourde tâche des enseignants rendent l'application difficile »

-bonification du montant alloué précisément pour : 1) les petites écoles 2) les écoles qui comportent deux édifices 3) les écoles en milieux défavorisés 4) les écoles destinées aux élèves handicapés;

-bonification du montant alloué pour 1) permettre de faire du « rattrapage » puisque les cours d'école ont été mal entretenues au cours des dernières années ou 2) faciliter l'atteinte de faire bouger les élèves au moins une heure par jour;

-augmentation du montant accordé si la pandémie perdure;

-procéder à une analyse de l'état de la cour d'école et obtenir les montants en fonction des résultats de cette analyse;

-offre de formation et d'accompagnement, notamment pour le personnel enseignant et celui des services de garde en milieu scolaire (ex. pour planification, animation de la cour, surveillance active, sécurité, encadrement, incluant la libération de personnel pour assister à de telles formations);

-Assurer la continuité et la récurrence de la mesure, considérant qu'elle est très appréciée et que son maintien permettrait des améliorations significatives à la cour d'école au cours des prochaines années;

« Cette mesure est extrêmement importante afin de toujours continuer d'offrir un environnement agréable, sécuritaire et vivant pour nos jeunes. Il y a tant à faire ! À poursuivre ! »

« (...) qu'elle soit reconduite pour les prochaines années afin de poursuivre les projets en cours »

« Reconduire la mesure est une excellente idée puisque la cour est une zone où l'on doit éduquer si l'on souhaite développer le plein potentiel et contrer la violence et l'intimidation »

-Si la continuité de la mesure est assurée, des répondants soulignent du même souffle qu'ils aimeraient être avisés plus tôt afin de mieux planifier son déploiement, incluant l'embauche de nouvelles ressources. Des répondants ont souligné avoir déjà de nombreux projets en tête si la mesure est reconduite telle que la mise en place d'un comité qui déterminera les priorités d'action;

-Avoir plus d'information sur les bonnes pratiques à adopter en matière d'aménagement de la cour d'école, d'animation et de surveillance. En voici quelques exemples :

-Rendre disponible des guides de bonnes pratiques, du matériel clé en main, des outils de planification, des documents de références, des exemples concrets, des capsules vidéos ou des dépliants;

« Fournir des suggestions en lien avec les données probantes ou en lien avec la réflexion du Lab-École. Si on ne connaît pas d'autres cours d'école, il est difficile d'avoir des idées « outside the box ».

« Nous partager une recension de pratiques innovantes, intéressantes, etc. dans le cadre de cette mesure »

-Favoriser le partage de bons coups, de bonnes pratiques ou d'échanges d'idées entre les écoles, optimiser le réseautage (ex. avoir accès à une banque d'idées via une plateforme web);

-Créer un groupe d'échange avec les partenaires locaux;

-Avoir accès à des conseillers pour avoir des idées de la part du MEQ;

-Rendre disponible une banque de sous-traitant dans le domaine de l'animation ou de l'accompagnement (ex. comme ce qui est fait pour la mesure Culture à l'école), dans le domaine de l'entretien paysager et autres entrepreneurs ou liste des ressources disponible dans la communauté;

-Par ailleurs, d'autres répondants ont souligné avoir été inspirés par d'autres ressources, dont celles disponibles dans le cadre du programme Ma cour, mon école.

-Accorder plus de flexibilité et de souplesse dans les dépenses admissibles. Par exemple :

-Permettre une plus grande variété quant à la nature des dépenses (ex. achat de mobilier notamment pour la classe extérieure, modules de jeux sécuritaires pour les maternelles 4 ans)

« Mon souhait : laisser la marge de manœuvre au personnel de l'école afin de déterminer ce qui doit être mis en place lors des récréations. Cesser de nous contraindre au niveau de la façon d'investir cette petite somme »

« Les directions de mon centre se sont réunies en Teams afin de faire un partage, mais nous étions tous à la même place : bloquées par le fait que nous ne pouvions pas acheter ce dont nous avons besoin »

-Accepter, dans le cadre de cette mesure, des achats considérés comme des investissements ou de l'immobilisation tels que :

- remplacement d'équipements désuets ;
- achat d'équipements durables (ex. jeux extérieurs permanents);
- achat de matériel durable pour l'extérieur;
- aménagement de classes extérieures;
- permettre l'achat de MAO.

« Le budget est limité, cela devrait inclure certaines immobilisations. Le budget d'immo disponible ne permet pas l'amélioration et surtout pas à la cour d'école. La mesure 50530 est intéressante, mais demande beaucoup d'efforts à l'équipe-école »

« Permettre de couvrir des dépenses d'investissement pour favoriser l'achat de structure plus onéreuse »

-La dépense maximale de 99,99 \$ pour l'achat de matériel est, pour quelques répondants, beaucoup trop basse.

« L'achat des items dont le prix unitaire dépasse les 100 \$ n'est pas autorisé, car cet achat est considéré comme un « investissement ». Or, nous aurions aimé acheter, par exemple, des items sportifs à plus de 100 \$ chacun, mais nous ne pouvions pas »

-Obtenir plus tôt les informations sur les montants disponibles;

« Tout d'abord, la somme doit être connue très rapidement, idéalement dans le budget initial en mai pour l'année suivante pour l'embauche de RH »

« The earlier it come the better »

-Avoir plus d'information sur la mesure en tant que telle (ex. fournir une liste détaillée de qui est permis et de ce qui ne l'est pas) ainsi sur les formations offertes, notamment en ce qui concerne l'animation de la cour d'école (ex. recevoir des offres de services pour la formation et l'animation);

« Provide more information to principals about the measure »

« Avoir des propositions de formations, ou de matériel pour enseigner dehors »

-Permettre le cumul des sommes d'une année à l'autre;

« Permettre une somme cumulative (sur 3 ans) pour cette mesure pour la planification de l'investissement de cette somme. Les cours d'école sont souvent vétustes, cela permettra de mieux planifier des dépenses qui sont souvent onéreuses »

-En faire une mesure dédiée;

-Obtenir le soutien et la collaboration du service des ressources matérielles du CSS ou de la CS ou obtenir le soutien du CSS ou de la CS pour avoir une vision « *plus macro* »;

-Consolider toutes les mesures (ex. : 505030, 50531, 18014) au lieu de multiplier les petites mesures dans ce domaine;

➤ En terminant, la pandémie de la COVID-19 a eu des impacts sur la mise en œuvre de la mesure dont :

-difficulté à organiser des activités d'animation en raison des bulles-classes ;

« Le contexte 20-21 ne nous a pas permis d'exploiter la mesure comme nous l'aurions désiré. Nous l'avons principalement utilisé pour l'encadrement de la cour. L'an prochain, nous aimerions impliquer du personnel dans l'organisation de la cour »

« Cette mesure a essentiellement servi à adapter notre cour pour répondre aux encadrements COVID, double récréation, deux mètres, désinfection, gestion du matériel. Une année hors COVID nous permettrait de maximiser l'utilisation de la mesure »

-difficulté à mettre en œuvre des activités de formation;

-difficulté à mettre sur pied un comité d'aménagement.

-Des répondants soulignent qu'il sera probablement plus facile d'utiliser et de maximiser l'utilisation de cette mesure l'an prochain, si la mesure est reconduite et s'il y a un certain retour à la « normalité ».

-Enfin, certains soulignent que l'année 2020-2021 n'est peut-être pas une bonne année pour procéder à une évaluation de la mesure;

ANNEXE I

Liste des CSS et des CS et des établissements publics à l'éducation préscolaire et à l'enseignement primaire ayant participé à la collecte des données

1. Centre de services scolaire du Littoral (Taux de réponse: 100% -9/9)

- École Harrington
- École Mecatina
- École Kegaska
- École Mountain Ridge
- École Saint-Augustine
- École Monseigneur-Scheffer
- École Saint-Joseph
- École Gabriel-Dionne
- École Netagamiou

2. Centre de services scolaire des Monts-et-Marées (Taux de réponse: 100% -22/22)

- École Lac-au-Saumon
- École Saint-Vianney - Saint-Tharcisius
- École Victor-Côté
- École Caron
- École Saint-Léon-le-Grand
- École Sœur-Rachel-Fournier
- École Saint-Damase - La Volière
- École Bon-Pasteur
- École Saint-Victor
- École Saint-Rosaire
- École Assomption
- École Sainte-Marie
- École Noël-Fortin
- École Émile-Dubé

-École Monseigneur-Belzile

-École Zénon-Soucy

-École Val-Brillant

-École Sainte-Ursule

-École Le Marinier

-École Sainte-Félicité

-École Saint-Léandre

-École Saint-René-Goupil

3. Centre de services scolaire des Phares (Taux de réponse: 85%-17/20)

-École de l'Écho-des-Montagnes-Lavoie

-École de l'Estran

-École de Sainte-Luce-des-Bois-et-Marées-Lévesque

-École de l'Aquarelle

-École de la Colombe

-École des Sources

-École de Mont-Saint-Louis-Saint-Rosaire

-École de la Rose-des-Vents

-École des Merisiers

-École des Beaux-Séjours

-École du Rocher-D'Auteuil

-École Boijoli

-École des Alizés

-École Norjoli

-École des Cheminots

-École du Portage

-École des Hauts-Plateaux

4. Centre de services scolaire du Fleuve-et-des-Lacs (Taux de réponse: 100% -12/12)

-École Litalien

-École Gérard-Collin

- École du Jall
- École Chanoine-Côté
- École primaire de Dégelis
- École des Jolis-Vents
- École de Saint-Jean-de-Dieu
- École de Beaucourt - Saint-Eusèbe
- École primaire du Transcontinental
- École Notre-Dame
- École Georges-Gauvin
- École La Source

5.Centre de services scolaire de Kamouraska-Rivière-du-Loup (Taux de réponse: 78,57% -11/14)

- École Moisson-d'Arts, La Chanterelle, Notre-Dame-du-Sourire et Riou
- École des Vieux-Moulins et Saint-Modeste
- École Roy et Joly
- École internationale Saint-François-Xavier
- École La Croisée
- École Notre-Dame-du-Portage et Les Pèlerins
- École Lanouette
- École Hudon-Ferland, Sainte-Hélène et Saint-Louis de Saint-Joseph
- École Monseigneur-Boucher, Saint-Louis et Saint-Bruno
- École Sacré-Cœur
- École de la Marée-Montante, de l'Orée-des-Bois et de l'Étoile-Filante

6.Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets (Taux de réponse: 100% - 18/18)

- École Boisjoli--des Deux-Lacs
- École de la Rivière
- École Benoît-Duhamel
- École Notre-Dame
- École Jolivent--L'Arbrisseau
- École Maria-Goretti

- École Carrefour étudiant
- École Hébert
- École Monseigneur Bluteau
- École Jeanne-Mance--Pie XII
- École Sainte-Marie
- École Jean XXIII--Saint-Lucien
- École Sainte-Lucie
- École Notre-Dame-de-Lourdes
- École Sacré-Cœur--Sainte-Thérèse
- École Bon-Pasteur
- École Notre-Dame-des-Anges--Saint-Louis-de-Gonzague
- École La Source--Les Prés Verts

7. Centre de services scolaire du Lac-Saint-Jean (Taux de réponse: 100% - 20/20)

- École Albert-Naud
- École Saint-Julien
- École Saint-Joseph
- École Saint-Pierre
- École Saint-Sacrement
- École Notre-Dame
- École Maria
- École Bon-Pasteur
- École Saint-Léon
- École Notre-Dame-de-Lorette
- École Sainte-Hélène
- École Notre-Dame-du-Rosaire
- École primaire Garnier
- École Jean XXIII
- École Saint-Antoine
- École Saint-Joseph

- École Saint-Gérard
- École du Bon Conseil
- École Monseigneur Victor
- École primaire Saint-Bruno

8. Centre de services scolaire des Rives-du-Saguenay (Taux de réponse: 96,55% - 28/29)

- École Sainte-Claire
- École Saint-Cœur-de-Marie-Saint-Antoine
- École De La Pulperie
- École Antoine-De Saint-Exupéry
- École L'Horizon
- École Sainte-Bernadette
- École Félix-Antoine-Savard
- École André-Gagnon
- École Des Quatre-Vents
- École Saint-Isidore--Saint-Denis
- École Vanier
- École Notre-Dame--Des Jolis-Prés
- École Notre-Dame-du-Rosaire
- École Le Roseau
- École Mont-Valin
- École Médéric-Gravel
- École Sainte-Rose
- École Saint-Joseph
- École Saint-Gabriel
- École Du Vallon
- École Saint-Félix
- École Marie-Médiatrice
- École Jean-Fortin--La Source
- École Saint-David

- École Sainte-Thérèse
- École La Carrière
- École primaire et secondaire Fréchette
- École secondaire de l'Odyssée

9. Centre de services scolaire De La Jonquière (Taux de réponse: 88,89% - 16/18)

- École Notre-Dame-de-l'Assomption
- École Notre-Dame-du-Sourire
- École Sainte-Bernadette
- École Sainte-Lucie
- Collège Saint-Ambroise
- École Sainte-Cécile
- École Sacré-Cœur
- École Bois-Joli
- École Saint-Jean-de-Bégin
- École Saint-Charles
- École de la Mosaïque
- École Marguerite-Belley
- École Sainte-Marie-Médiatrice
- École Trefflé-Gauthier
- École le Tandem
- École Du Versant

10. Centre de services scolaire de Charlevoix (Taux de réponse: 100% - 4/4)

- École Les Marées montantes
- École L'Écho des trois montagnes
- École de la Rose-des-Vents
- École Valléemont

11. Centre de services scolaire de la Capitale (Taux de réponse: 100% - 45/45)

- École Anne-Hébert
- École Sans-Frontière

- École de Château-d'Eau
- École de La Chanterelle
- École de La Chaumière
- École de La Source
- École de l'Accueil
- École de l'Apprenti-Sage
- École de l'Arc-en-Ciel - de l'Aventure
- École Dominique-Savio
- École des Écrivains
- École du Beau-Séjour
- École du Buisson
- École Du Domaine
- École du Joli-Bois
- École du Val-Joli
- École du Vignoble
- École Jean-XXIII
- École Jules-Émond - Amédée-Boutin
- École Les Prés-Verts - Saint-Bernard
- École Marguerite-Bourgeoys
- École de l'Escabelle
- École de la Mosaïque
- École d'éducation internationale Notre-Dame-des-Neiges
- École Notre-Dame-du-Canada
- École Sacré-Cœur
- École Saint-Albert-le-Grand
- École Saint-Claude
- École Saint-Fidèle
- École de la Grande-Hermine
- École Saint-Jean-Baptiste

- École Saint-Malo
- École Saint-Paul-Apôtre
- École des Jeunes-du-Monde
- École des Berges
- École internationale de Saint-Sacrement
- École Sainte-Monique
- École Sainte-Odile
- École à l'Orée-des-Bois
- École régionale des Quatre-Saisons
- École des Explorateurs
- École de la Myriade
- École Alexander-Wolff
- École Jacques-Cartier - Saint-Denys-Garneau
- École L'Odyssée

12. Centre de services scolaire de Portneuf (Taux de réponse: 85,71% - 12/14)

- École secondaire de Saint-Marc
- École des Bourdons-et-Courval
- École de la Saumonière
- École des Trois-Sources
- École des Sentiers-et-de-la-Riveraine
- École du Phare-et-Saint-Charles-de-Grondines
- École du Bateau-Blanc
- École de la Morelle
- École Sainte-Marie-et-du-Goéland
- École du Perce-Neige
- École Marie-du-Saint-Sacrement
- École Saint-Cœur-de-Marie

13. Centre de services scolaire du Chemin-du-Roy (Taux de réponse: 97,37% - 37/38)

- École du Versant-de-la-Batiscan

- École de la Solidarité
- École primaire d'éducation internationale
- École Madeleine-De Verchères
- École de la Source
- École des Bâtisseurs
- École primaire de l'Académie-Sportive
- École de musique Jacques-Héti
- École aux Deux-Étangs
- École Dollard
- École de l'Envolée
- École des Champs-et-Marées
- École Mond'Ami
- École Louis-de-France
- École Marie-Leneuf
- École Cardinal-Roy
- École Saint-Pie-X
- École Jacques-Buteux
- École Sainte-Thérèse
- École Saint-Philippe
- École alternative Freinet de Trois-Rivières
- École Saint-Paul
- École Saint-François-d'Assise
- École Laviolette
- École Notre-Dame-du-Rosaire
- École Marguerite-Bourgeois
- École Richelieu
- École Ami-Joie-et-des-Grès
- École primaire de Louiseville
- École Belle-Vallée

- École le Tremplin
- École de Yamachiche-Saint-Léon
- École primaire d'éducation internationale du secteur Est
- École du Bois-Joli
- École de Pointe-du-Lac
- École les Terrasses
- École intégrée des Forges

14. Centre de services scolaire de l'Énergie (Taux de réponse: 100% - 25/25)

- École de la Tortue-des-Bois
- École des Boisés
- École des Vallons - Notre-Dame-de-la-Joie - Notre-Dame-des- Neiges
- École de la Petite-Rivière - Villa-de-la-Jeunesse
- École Sainte-Marie
- École des Bâtisseurs
- École de la Source
- École Notre-Dame
- École Laflèche
- École de Sainte-Flore - Saint-Paul
- École Dominique-Savio
- École Jacques-Cartier - Notre-Dame
- École Jacques-Buteux - Maternelle Jacques-Buteux
- École Notre-Dame-de-l'Assomption
- École de la Passerelle - Le Sablon d'Or - Masson
- École La Croisière - Plein Soleil - Primadel
- École La Providence
- École Saint-Charles-Garnier - Saint-Joseph
- École Immaculée-Conception
- École Saint-Jacques
- École des Phénix

- École Centrale
- École Félix-Leclerc
- École Jacques-Plante
- École de l'Énergie

15. Centre de services scolaire des Hauts-Cantons (Taux de réponse: 100% - 27/27)

- École Gendreau
- École Sacré-Cœur
- École Saint-Luc
- École Sancta-Maria
- École Notre-Dame-de-Toutes-Aides et Saint-Pie-X
- École de Sainte-Edwidge & Ligugé
- École Louis-Saint-Laurent
- École Monseigneur-Durand
- École du Parchemin
- École Saint-Camille
- École Saint-Paul
- École des Trois-Cantons
- École Notre-Dame-de-Lorette
- École Notre-Dame-du-Paradis
- École Notre-Dame-du-Sacré-Cœur
- École Sacré-Cœur
- École Notre-Dame-de-Fatima
- École d'Audet
- École des Monts-et-Lacs
- École de Sainte-Cécile
- École des Sommets
- École de la Feuille-d'Or
- École de Saint-Romain
- École de la Rose-des-Vents

- École de la Source
- École des Monts-Blancs
- École de la Voie-Lactée

16. Centre de services scolaire de la Région-de-Sherbrooke (Taux de réponse: 97,6% - 40/41)

- École Beaulieu
- École Champlain
- École du Cœur-Immaculé
- École Desjardins
- École Desranleau
- École des Aventuriers
- École du Boisé-Fabi
- École Hélène-Boullé
- École Jean-XXIII
- École LaRocque
- École de la Croisée
- École des Deux-Rives
- École Marie-Reine
- École du Soleil-Levant
- École Notre-Dame-de-Liesse
- École de la Passerelle
- École Notre-Dame-du-Rosaire
- École Pie-X - de l'Assomption
- École du Sacré-Cœur
- École Saint-Antoine
- École du Saint-Esprit
- École des Quatre-Vents
- École Sainte-Anne
- École des Avenues (bâtisse Sainte-Famille)
- École Sylvestre

- École de Carillon
- École Notre-Dame-des-Champs
- École Brébeuf
- École du Boisjoli
- École de la Maisonnée
- École Alfred-DesRochers
- École Eymard
- École du Jardin-des-Lacs
- École Notre-Dame-de-la-Paix
- École de l'Écollectif
- École de la Samare
- École des Enfants-de-la-Terre
- Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke (Site Fleurimont)
- École du Touret
- École Le Monarque

17. Centre de services scolaire des Sommets (Taux de réponse: 66,67%) - 18/27)

- École de la Passerelle
- École Christ-Roi
- École Hamelin
- École de la Tourelle
- École Masson
- École Notre-Dame-de-l'Assomption
- École Notre-Dame-de-Lourdes
- École Dominique-Savio
- École du Jardin-des-Frontières
- École des Deux-Soleils
- École Saint-Pie-X
- École de l'Arc-en-Ciel
- École Notre-Dame-de-Bonsecours

-École Notre-Dame-de-Montjoie

-École Notre-Dame-du-Sourire

-École Notre-Dame-des-Érables

-École Saint-Gabriel

-École Saint-Laurent

18. Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys (Taux de réponse: 98,75% -79 /80)

-Académie Saint-Clément

-École Saint-Clément-Ouest

-École Bois-Franc-Aquarelle

-École Cardinal-Léger

-École Édouard-Laurin

-École Enfant-Soleil

-École Guy-Drummond

-École Hébert

-École Henri-Beaulieu

-École Jonathan

-École Lajoie

-École Laurentide

-École Beau-Séjour

-École Nouvelle-Querbes

-École Saint-Clément-Est

-École Saint-Germain-d'Outremont

-École de la Mosaïque

-École Jean-Grou

-École Katimavik

-École Enfants-du-Monde

-École des Grands-Êtres

-École des Amis-du-Monde

-École au Trésor-du-Boisé

-École Chanoine-Joseph-Théorêt
-École des Découvreurs
-École du Grand-Héron
-École Henri-Forest
-École Île-des-Sœurs
-École Jardin-des-Saints-Anges
-École Laurendeau-Dunton
-École Pierre-Rémy
-École Lévis-Sauvé
-École Martin-Bélanger
-École Notre-Dame-de-la-Garde
-École Notre-Dame-de-la-Paix
-École Notre-Dame-de-Lourdes
-École Notre-Dame-des-Rapides
-École Notre-Dame-des-Sept-Douleurs
-École Paul-Jarry
-École Philippe-Morin
-École Sainte-Catherine-Labouré
-École Sainte-Geneviève Sud
-École Terre-des-Jeunes
-École Très-Saint-Sacrement
-École Victor-Thérien
-École Catherine-Soumillard
-École des Coquelicots
-École des Saules-Rieurs
-École des Marguerite
-École L'Eau-Vive
-École des Berges-de-Lachine
-École du Petit-Collège

- École de l'Orée-du-Parc
- École de la Traversée
- École Dollard-Des Ormeaux
- École du Grand-Chêne
- École Émile-Nelligan
- École Gentilly
- École Harfang-des-Neiges
- École Jacques-Bizard
- École Jonathan-Wilson
- École Joseph-Henrico
- École Lalande
- École Marguerite-Bourgeoys
- École Murielle-Dumont
- École Perce-Neige
- École Beaconsfield
- École Pointe-Claire
- École Saint-Gérard
- École Saint-Louis
- École Saint-Luc
- École Saint-Rémi
- École Sainte-Geneviève Ouest
- École du Bout-de-l'Isle
- École du Bois-de-Liesse
- École de l'Odyssée
- École des Sources
- École Rose-Virginie-Pelletier
- Centre intégré de mécanique, de métallurgie et d'électricité (CIMME)

19. Centre de services scolaire des Portages-de-l'Outaouais (Taux de réponse: 96,15% - 25/26)

- École Euclide-Lanthier

- École Côte-du-Nord
- École des Rapides-Deschênes
- École internationale du Mont-Bleu
- École Jean-de-Brébeuf
- École internationale du Village
- École du Lac-des-Fées
- École du Plateau
- École du Vieux-Verger
- École du Grand-Boisé
- École Saint-Paul
- École des Trois-Portages
- École du Parc-de-la-Montagne
- École Saint-Jean-Bosco
- École Notre-Dame
- École du Dôme
- École Saint-Rédempteur
- École au Cœur-des-Collines
- École du Marais
- École de la Vallée-des-Voyageurs
- École des Deux-Ruisseaux
- École des Tournesols
- École de l'Amérique-Française
- École des Cavaliers
- École de la Forêt

20. Centre de services scolaire au Cœur-des-Vallées (Taux de réponse: 100% - 16/16)

- École Adrien-Guillaume
- École Saint-Cœur-de-Marie
- École Providence/J.-M.-Robert
- École Saint-Michel

- École Saint-Pie-X
- École Sacré-Cœur
- École Maria-Goretti
- École Saint-Jean-de-Brébeuf
- École du Sacré-Cœur
- École aux Quatre-Vents
- École du Ruisseau
- École Monseigneur Charbonneau
- École Saint-Michel
- École Saint-Laurent
- École du Boisé
- École de la Montagne

21. Centre de services scolaire du Lac-Témiscamingue (Taux de réponse : 0%)

22. Centre de services scolaire de Rouyn-Noranda (Taux de réponse: 92,86% - 13/14)

- École de Bellecombe
- École Cléricky - Mont-Brun
- École Notre-Dame-de-Grâce
- École Notre-Dame-de-Protection
- École de D'Alembert
- École Sacré-Cœur
- École Entre-Lacs
- École de l'Étincelle
- École de Granada
- École Le Prélude
- École Kinojévis
- École des Kekeko
- École de la Grande-Ourse

23. Centre de services scolaire de l'Or-et-des-Bois (Taux de réponse: 50,00% - 7/14)

- École Saint-Sauveur

- École institutionnelle Chanoine-Delisle
- École intégrée d'Or-et-de-Champs
- École Saint-Joseph
- École Sainte-Lucie
- École Sainte-Marie
- École Des Explorateurs

24.Centre de services scolaire de l'Estuaire (Taux de réponse: 86,36% - 19/22)

- École Monseigneur-Bouchard
- École Saint-Cœur-de-Marie
- École Notre-Dame-du-Bon-Conseil
- École Richard
- École Sainte-Marie
- École Saint-Joseph
- École Boisvert
- École Leventoux
- École Monseigneur-Bélanger
- École Saint-Cœur-de-Marie
- École Père-Duclos
- École Bois-du-Nord
- École Dominique-Savio
- École Marie-Immaculée
- École Notre-Dame-du-Sacré-Cœur
- École secondaire Serge-Bouchard
- École Saint-Luc
- École La Marée
- École Les Dunes

25.Centre de services scolaire du Fer (Taux de réponse: 100% - 13/13)

- École des Découvertes
- École du Boisé

- École Mère-d'Youville
- École Saint-Alexandre
- École Dominique-Savio
- École Notre-Dame
- École Maisonneuve
- École Monseigneur-Blanche
- École Jacques-Cartier
- École Gamache
- École Marie-Immaculée
- École Camille-Marcoux
- École Bois-Joli

26. Centre de services scolaire de la Baie-James (Taux de réponse: 100% - 8/8)

- École Notre-Dame-du-Rosaire
- École Bon-Pasteur
- École Vatican II
- Saint-Dominique-Savio
- École Galinée
- École Jacques-Rousseau
- École Boréale
- École Beauvalois

27. Centre de services scolaire des Îles (Taux de réponse: 100% - 5/5)

- École Centrale
- École Notre-Dame-du-Sacré-Cœur
- École Saint-Pierre
- École Stella-Maris
- École aux Iris

28. Centre de services scolaire des Chic-Chocs (Taux de réponse: 100% - 16/16)

- École de l'Escabelle - Saint-Norbert

- École de l'Anse
- École de Gabriel-Le Courtois
- École des Bois-et-Marées
- École Notre-Dame-des-Neiges
- École Saint-Maxime
- École Saint-Antoine
- École des Prospecteurs
- École Esdras-Minville
- École Notre-Dame
- École Saint-Paul
- École aux Quatre-Vents
- École Saint-Joseph-Alban
- École Notre-Dame-du-Sacré-Cœur
- École Saint-Rosaire
- École Notre-Dame-de-Liesse

29. Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud (Taux de réponse: 100% - 35/35)

- École Provencher
- École Morissette
- École aux Quatre-Vents
- École des Méandres
- École de la Marelle
- École du Phare
- École de la Ruche-De Lanaudière
- École Plein-Soleil
- École de la Source
- École de la Nouvelle-Cadie
- École de l'Étincelle
- École Belle-Vue
- École des Échos-de-la-Forêt

- École du Bon-Vent
- École du Tremplin
- École de l'Éveil
- École des Rayons-de-Soleil
- École Notre-Dame-de-L'Assomption - La Francoière
- École des Tilleuls
- École Saint-Thomas
- École Beaubien
- École Saint-Nicolas
- École Saint-Pie-X
- École Monseigneur-Sirois
- École Saint-François-Xavier
- École Saint-Jean
- École Aubert-De Gaspé
- École de Saint-Cyrille
- École Jeanne-De Chantal
- École de la Colline - Sainte-Apolline
- École Chanoine-Ferland - Saint-Just
- École de Saint-Marcel
- École de Sainte-Félicité
- École Saint-Joseph
- École des Hauts-Sommets

30.Centre de services scolaire des Appalaches (Taux de réponse: 94,74% - 18/19)

- École Saint-Nom de Jésus
- École Dominique Savio
- École Sainte-Luce
- École Sainte-Bernadette
- École Notre-Dame
- École Saint-Louis

- École du Tournesol
- École de l'Étincelle
- École Saint-Noël
- École du Plein-Soleil
- École Saint-Gabriel
- École du Perce-Neige
- École de l'Arc-en-Ciel
- École de la Source
- École institutionnelle de la Passerelle et de la Pierre-Douce
- École institutionnelle Paul VI et du Saint-Nom-de-Marie
- École aux Quatre-Vents
- Polyvalente de Thetford Mines

31. Centre de services scolaire de la Beauce-Etchemin (Taux de réponse: 93,75% - 45/48)

- École Saints-Anges
- École De Léry-Monseigneur-De Laval
- École le Tremplin
- École Sainte-Famille
- École d'Youville-Lambert
- École Arc-en-Ciel de Saint-Odilon
- École l'Envolée
- École Louis-Albert Vachon
- École l'Enfant-Jésus
- École Monseigneur-Feuiltault
- École Maribel
- École l'Arc-en-Ciel de Saint-Narcisse
- École Notre-Dame de Saint-Elzéar
- École Notre-Dame de Lac-Etchemin
- École de la Camaraderie
- École Petite-Abeille

-École Fleurs-de-Soleil
-École du Plateau
-École du Petit-Chercheur
-École des Sommets
-École Jouvence
-École des Appalaches
-École la Découverte
-École Barabé-Drouin
-École l'Étincelle de Sainte-Marguerite
-École l'Accueil
-École L'Aquarelle de Saint-Bernard
-École Dionne
-École Monseigneur-Fortier
-École Aquarelle de Saint-Georges
-École l'Astrale
-École la Source
-École la Passerelle
-École primaire les Sittelles
-École des Deux-Rives
-École l'Eco-Pin
-École Kennebec
-École Grande-Coudée
-École Sainte-Thérèse
-École du Sud-de-la-Beauce
-École primaire l'Éveil
-École de la Haute-Beauce
-École Harmonie
-École Curé-Beaudet
-École Notre-Dame-du-Rosaire

32. Centre de services scolaire des Navigateurs (Taux de réponse: 100% - 40/40)

- École des Moussaillons, du Boisé
- École Charles-Rodrigue
- École de l'Auberivière
- École Desjardins
- École du Ruisseau, Sainte-Marie
- École Notre-Dame
- École Saint-Dominique
- École Saint-Joseph
- École Belleau, Gagnon
- École Saint-Louis-de-France
- École des Petits-Cheminots
- École de Taniata
- École de la Rose-des-Vents
- École de l'Alizé, des Mousserons
- École de la Nacelle
- École du Bac
- École du Grand-Voilier
- École de l'Odyssée
- École Clair-Soleil
- École de l'Étoile
- École La Martinière
- École Sainte-Hélène
- École du Tournesol
- École de la Ruche
- École Notre-Dame-d'Etchemin
- École Plein-Soleil
- École de la Chanterelle
- École de la Clé-du-Boisé

- École du Chêne, de la Berge, de la Falaise
- École de la Caravelle
- École de la Source
- École La Mennais
- École de la Clé-d'Or
- École Étienne-Chartier, de l'Amitié
- École de l'Épervière, Sainte-Thérèse
- École des Quatre-Vents
- École des Sentiers
- École de l'Îlot-des-Appalaches
- École de l'Envol
- École Beaurivage

33. Centre de services scolaire de Laval (Taux de réponse: 98,33% - 59/60)

- École Fleur-de-vie
- École La Source
- École L'Orée-des-Bois
- École Des Cèdres
- École Cœur-Soleil
- École Pépin
- École Le Petit-Prince
- École Marc-Aurèle-Fortin
- École L'Aquarelle
- École L'Envolée
- École Le Baluchon
- École Demers
- École Villemaire
- École Du Parc
- École Des Cardinaux
- École Le Sentier

-École Charles-Bruneau
-École Les Explorateurs
-École Paul-Comtois
-École Père-Vimont
-École Sainte-Béatrice
-École Alfred-Pellan
-École Hébert
-École Fleur-Soleil
-École L'Escale
-École Notre-Dame-du-Sourire
-École Jean-XXIII
-École L'Envol
-École du Bois-Joli
-École Val-des-Arbres
-École Des Ormeaux
-École de Val-des-Ruisseaux
-École Eurêka
-École de l'Avenir
-École J.-Jean-Joubert
-École Saint-Julien
-École Saint-Gilles
-École Coursol
-École De l'Arc-en-ciel
-École Léon-Guilbault
-École de l'Équinoxe
-École du Boisé
-École Simon-Vanier
-École Sainte-Marguerite
-École Saint-Norbert

- École Les Quatre-Vents
- École Le Tandem
- École L'Harmonie
- École Saint-Paul
- École Pierre-Laporte
- École Jean-Lemondé
- École Paul-VI
- École Sainte-Dorothée
- École Les Trois-Soleils
- École Marcel-Vaillancourt
- École Saint-François
- Nouvelle école primaire internationale de Chomedey
- École de la Cime
- École Jean-Piaget

34.Centre de services scolaire des Samares (Taux de réponse: 98,18% - 54/55)

- École primaire de l'Aubier
- École primaire de l'Île Saint-Ignace
- École primaire Sainte-Anne
- École primaire du Chemin-du-Roy
- École primaire de la Source d'Autray
- École primaire Sainte-Anne
- École primaire Dusablé
- École primaire Jean-Chrysostôme-Chaussé
- École primaire des Grands-Vents
- École primaire des Explorateurs - Notre-Dame-de-Fatima
- École primaire Saint-Cœur-de-Marie
- École primaire Sainte-Bernadette
- École primaire Emmélie-Caron
- École primaire des Moulins

-École primaire Bernèche
-École primaire Panet
-École primaire de l'Ami-Soleil
-École primaire Bérard
-École primaire Youville
-École primaire Germain-Caron
-École primaire Sainte-Hélène
-École primaire Saint-Jean-Baptiste
-École primaire de Saint-Alphonse
-École primaire des Cascades
-École primaire de Saint-Côme
-École primaire de Sainte-Marcelline
-École primaire Saint-Théodore-de-Chertsey
-École primaire au Gré-des-Vents
-École primaire des Trois-Temps
-École primaire des Amis-Soleils
-École primaire de la Source
-École primaire des Eaux-Vives
-École primaire de Saint-Calixte
-École primaire Notre-Dame
-École primaire des Prairies
-École primaire des Mésanges
-École primaire Lorenzo-Gauthier
-École primaire Monseigneur J.-A.-Papineau
-École primaire Sainte-Thérèse
-École primaire des Quatre-Temps
-École primaire des Virevents
-École primaire du Ruisseau
-École primaire Sacré-Cœur-de-Jésus

- École primaire Notre-Dame-de-la-Paix
- École primaire de la Passerelle
- École primaire des Brise-Vent
- École primaire Saint-Joseph
- École primaire Notre-Dame
- École primaire de Sainte-Marie-Salomé
- École primaire Saint-Louis-de-France
- École primaire de Grand-Pré
- École primaire Dominique-Savio
- École de l'Espace-Jeunesse
- École primaire du Carrefour-des-Lacs

35. Centre de services scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles (Taux de réponse: 100% - 61/61)

- École des Érables
- École de l'Amitié
- École des Pins
- École Girouard
- École Sainte-Scholastique
- École Prés fleuris
- École de la Clé-des-Champs
- École Rose-des-Vents
- École des Lucioles
- École Horizon-du-Lac
- École des Perséides
- École Terre-Soleil
- École de Fontainebleau
- École du Trait-d'Union
- École Le Sentier
- École Arthur-Vaillancourt
- École Saint-Pierre

- École de la Renaissance
- École Plateau Saint-Louis
- École des Ramilles
- École Notre-Dame-de-l'Assomption
- École de la Seigneurie
- École Chante-Bois
- École de l'Envolée
- École de l'Aquarelle
- École des Semailles
- École des Grands-Vents
- École du Grand-Pommier
- École Emmanuel-Chénard
- École Sauvé
- École Notre-Dame
- École Village-des-Jeunes
- École Arc-en-ciel
- École au Cœur-du-Boisé
- École Cœur à cœur, l'Alternative
- École Curé-Paquin
- École Clair Matin
- École Terre des jeunes
- École Horizon-Soleil
- École des Mésanges
- École des Jardins-des-Patriotes
- École des Blés-Dorés
- Nouvelle école primaire du Domaine-Vert Nord
- École des Grands-Chemins
- École Le Tandem
- École Gabrielle-Roy

- École Gaston-Pilon
- École du Mai
- École de la Clairière
- École Val-des-Ormes
- École Alpha
- École Le Tournesol
- École Le Carrefour
- École Le Rucher
- École Jeunes du monde
- École Marie-Soleil-Tougas
- École du Ruisselet
- École des Moissons
- École Du Bois-Joli
- École de l'Harmonie-Jeunesse
- École de l'Espace-Couleurs

36. Centre de services scolaire de la Rivière-du-Nord (Taux de réponse: 100% - 43/43)

- École De La Durantaye
- École Dubois
- École Notre-Dame
- École Prévost
- École Saint-Jean-Baptiste
- École Saint-Joseph
- École Mariboisé
- École de l'Horizon-Soleil
- École Sainte-Paule
- École Bellefeuille
- École Sainte-Thérèse-de-l'Enfant-Jésus
- École aux Quatre-Vents
- École Jean-Moreau

-École Sacré-Cœur
-École Val-des-Monts
-École des Hauteurs
-École des Hautbois
-École Sainte-Anne
-École Mer-et-Monde
-École à l'Unisson
-École alternative de la Fourmilière
-École des Falaises
-École de l'Envolée
-École Sans-Frontières
-École de la Source
-École du Joli-Bois
-École du Champ-Fleuri
-École de la Croisée-des-Champs
-École à l'Orée-des-Bois
-École de la Volière
-École du Grand-Héron
-École aux Couleurs-du-Savoir
-École du Triolet
-École Du Grand-Rocher
-École du Parchemin
-École Saint-André
-École l'Oasis
-École Saint-Philippe
-École Saint-Hermas
-École Saint-Alexandre
-École Saint-Julien
-École Bouchard

-École Dansereau et Saint-Martin

37. Centre de services scolaire des Laurentides (Taux de réponse: 66,67% - 12/18)

-École Sacré-Cœur

-École Fleur-des-Neiges

-École Notre-Dame-de-la-Sagesse

-École L'Arc-en-Ciel

-École Le Carrefour

-École primaire Saint-Adolphe-d'Howard (temporaire)

-École Saint-Joseph

-École Le Tremplin

-École La Relève

-École Vert-Pré

-Campus primaire Mont-Tremblant

-École L'Odyssée

38. Centre de services scolaire des Hautes-Laurentides (anciennement Pierre-Neveu¹⁶) (Taux de réponse: 100% - 9/9)

-École de la Madone et de la Carrière

-École de Ferme-Neuve et des Rivières

-École de la Lièvre-Sud

-École aux Quatre Vents

-École du Val-des-Lacs

-École des Trois Sentiers

-École Jean-XXIII

-École Saint-Eugène

-École du Méandre

39. Centre de services scolaire de Sorel-Tracy (Taux de réponse: 93,33% - 14/15)

-École Monseigneur-Prince

-École Sainte-Victoire

¹⁶ Pour plus d'information, voir : <https://www.cfpml.qc.ca/actualites/2020/nouvelle-gouvernance-scolaire-la.htm>

- École Maria-Goretti
- École Saint-Gabriel-Lalemant
- École Sainte-Anne-les-Îles
- École Pierre-de-Saint-Ours
- École intégrée d'Yamaska
- École Monseigneur-Brunault
- École Christ-Roi
- École Au Petit Bois
- École Laplume
- École Martel
- École Saint-Roch
- École Saint-Jean-Bosco

40. Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe (Taux de réponse: 100% - 31/31)

- École René-Saint-Pierre
- École Saint-Hugues - Saint-Marcel
- École Notre-Dame-de-la-Paix
- École au Cœur-des-Monts
- École Saint-Charles-Garnier
- École Plein-Soleil
- École de la Rcade
- École Saint-Nazaire
- École Saint-Pierre
- École Roméo-Forbes
- École des Passereaux
- École Henri-Bachand
- École de la Croisée
- École Roger-LaBrèque
- École Saint-André
- École des Moissons

- École Notre-Dame
- École Saint-Jean-Baptiste
- École Saint-Joseph - Spénard
- École Sacré-Cœur
- École La Présentation
- École Assomption
- École Bois-Joli - Sacré-Cœur
- École aux Quatre-Vents
- École Douville
- École Lafontaine
- École Larocque
- École Sainte-Rosalie
- École Saint-Damase
- École Saint-Sacrement
- École Saint-Thomas-d'Aquin

41. Centre de services scolaire des Hautes-Rivières (Taux de réponse : 0%)

42. Centre de services scolaire Marie-Victorin (Taux de réponse: 96,43% - 54/56)

- École Adrien-Gamache
- École Armand-Racicot
- École des Mille-Fleurs
- École des Quatre-Saisons
- École Bourgeois-Champagnat
- École Carillon
- École Charles-Bruneau
- École Charles-Le Moyne
- École Christ-Roi
- École du Curé-Lequin
- École De Maricourt
- École de Normandie

- École des Saints-Anges
- École D'Iberville
- École Félix-Leclerc
- École Gaétan-Boucher
- École Gentilly
- École Georges-P.-Vanier
- École Guillaume-Vignal
- École de la Rose-des-Vents
- École Hubert-Perron
- École du Jardin-Bienville
- École Joseph-De Sérigny
- École internationale de Greenfield Park
- École de la Mosaïque
- École Lajeunesse
- École Lionel-Groulx
- École Marie-Victorin
- École Marie-Victorin (Longueuil)
- École Maurice-L.-Duplessis
- École Monseigneur-Forget
- École Paul-Chagnon
- École Paul-De Maricourt
- École Pierre-D'Iberville
- École Pierre-Laporte
- École Prévile
- École Rabeau
- École Saint-Joseph
- École Saint-Romain
- École Sainte-Claire
- École Sainte-Claire

- École Samuel-De Champlain
- École Saint-Laurent
- École Marcelle-Gauvreau
- École du Tournesol
- École des Petits-Explorateurs
- École Tourterelle
- École Mille-Sports
- École internationale du Vieux-Longueuil
- Nouvelle école primaire du vieux Greenfield Park
- École Saint-Jude
- École Bel-Essor
- École spécialisée des Remparts
- École Jacques-Ouellette

43.Centre de services scolaire des Patriotes (Taux de réponse : 0%)

44.Centre de services scolaire du Val-des-Cerfs (Taux de réponse : 0%)

45.Centre de services scolaire des Grandes-Seigneuries (Taux de réponse: 74,36% - 29/39)

- École de la Petite-Gare
- École Notre-Dame-Saint-Joseph
- École Jean-XXIII
- École Jean-Leman
- École Saint-Marc
- École Louis-Lafortune
- École alternative des Cheminots
- École de l'Odyssée
- École des Bourlingueurs
- École de l'Aquarelle-Armand-Frappier
- École Gérin-Lajoie
- École Saint-Jean-Baptiste
- École de la Rive

- École Notre-Dame-de-l'Assomption
- École Saint-Jude
- École régionale Brenda Milner
- École Saint-Joseph
- École Saint-Joseph
- École Saint-René
- École des Bons-Vents
- École Saint-Isidore-Langevin
- École Saint-Viateur-Clotilde-Raymond
- École des Moussaillons-et-de-la-Traversée
- École Saint-Édouard
- École Saint-Michel-Archange
- École Sainte-Clotilde
- École Saint-Patrice
- École Daigneau
- École Saint-Bernard

46. Centre de services scolaire de la Vallée-des-Tisserands (Taux de réponse: 100% - 28/28)

- École Saint-Eugène
- École Notre-Dame-de-la-Paix
- École Saint-Étienne
- École Jésus-Marie
- École Saint-Paul
- École Sacré-Cœur
- École Saint-Urbain
- École Montpetit
- École Saint-Jean
- École Centrale de Saint-Antoine-Abbé
- École Omer-Séguin
- École Notre-Dame-du-Rosaire

- École Notre-Dame
- École des Jeunes-Riverains
- École Notre-Dame-de-l'Assomption
- École intégrée Marie-Rose - Saint-André
- École Élisabeth-Monette
- École Montpetit
- École Sainte-Agnès
- École Saint-Joseph-Artisan
- École Langlois
- École Frédéric-Girard
- École Notre-Dame-du-Saint-Esprit
- École Sacré-Cœur
- École Saint-Eugène
- École Edgar-Hébert
- École de la Traversée
- École Sainte-Martine

47. Centre de services scolaire des Trois-Lacs (Taux de réponse: 73,08% - 19/26)

- École Sainte-Marthe - Cuillierier
- École Léopold-Carrière
- École de Coteau-du-Lac
- École Sainte-Madeleine
- École du Papillon-Bleu
- École Marguerite-Bourgeoys
- École Saint-Thomas
- École de l'Épervière
- École Harwood
- École José-Maria
- École des Étriers
- École Notre-Dame-de-Lorette

- École Notre-Dame-de-la-Garde
- École La Perdriolle
- École François-Perrot
- École à l'Orée-du-Bois
- École de la Samare
- École de l'Hymne-au-Printemps
- Nouvelle école primaire (Immeuble loué)

48. Centre de services scolaire de la Rivaine (Taux de réponse: 66,67% - 12/18)

- École Maurault-Vincent Lemire
- École Paradis
- École Curé-Brassard
- Écoles intégrées Explorami-Terre-des-Jeunes-Boutons-d'Or
- École Tournesol
- École la Jeunesse
- École le Rucher-Jean-XXIII
- École des Arbrisseaux-de-la-Croisée
- École Despins
- École l'Oasis
- École Marie-Sophie
- École la Nacelle-la Source

49. Centre de services scolaire des Bois-Francis (Taux de réponse: 100% - 33/33)

- École La Myriade J.-P.-H.-Massicotte
- École Saint-David
- École Sainte-Famille
- École Saint-Gabriel-Lalemant
- École Saint-Paul
- École Cœur-Immaculé
- École La ribambelle Wilfrid-Labbé
- École Le manège

- École Sainte-Marguerite-Bourgeoys
- École Monseigneur-Grenier
- École Monseigneur-Milot
- École Notre-Dame-de-l'Assomption
- École Notre-Dame-des-Bois-Francis--Saint-Christophe
- École Pie-X
- École Notre-Dame-du-Perpétuel-Secours
- École communautaire l'Eau Vive
- École Centrale
- École Sacré-Cœur
- École Notre-Dame-de-l'Assomption
- École de la Croisée
- École Notre-Dame
- Centre d'éducation préscolaire La Samare
- École Notre-Dame - Jean-Rivard
- École Sainte-Julie-Bon-Pasteur
- École Jean-XXIII - Marie-Immaculée - Saint-Cœur-de-Marie
- École Sainte-Famille
- École Saint-Édouard
- École Notre-Dame - Sainte-Thérèse - Centrale
- École Saint-Cœur-de-Marie
- École Sainte-Marie - Saint-Médard
- École La Sapinière - Amédée-Boisvert
- École Cascatelle
- École Polyvalente La Samare

50. Centre de services scolaire des Chênes (Taux de réponse: 100% - 30/30)

- École Bruyère et Saint-Charles
- École Christ-Roi
- École Duvernay-et-le-Relais

-École Frédéric-Tétreau et Immaculée-Conception

-École Saint-Majorique

-École Saint-Félix-de-Kingsey

-École Saint-Guillaume

-École Notre-Dame-du-Rosaire et Sainte-Marie

-École Des 2 Rivières

-École Saint-Étienne

-École Saint-Joseph

-École Saint-Louis-de-Gonzague

-École Saint-Nicéphore

-École Saint-Pie X

-École Saint-Pierre

-École Saint-Simon et L'Aquarelle

-École Notre-Dame-du-Bon-Conseil

-École Jésus-Adolescent

-École Saint-Eugène

-École Saint-Bonaventure

-École L'Avenir

-École Cyrille-Brassard

-École Roméo-Salois

-École du Sentier

-École des Horizons

-École Carrousel

-École aux Quatre-Vents

-École à l'Orée-des-Bois

-École Notre-Dame et Sacré-Cœur

-École Saint-Jean et Sainte-Jeanne d'Arc

51. Commission scolaire Central Québec (Taux de réponse: 84,62% - 11/13)

-École Saint-Vincent

- École Dollard-des-Ormeaux
- École primaire Holland
- École primaire Sainte-Foy
- École primaire de Valcartier
- École primaire de Portneuf
- École primaire de l'Everest
- École primaire anglophone de la Mauricie
- École secondaire de Shawinigan
- École primaire régionale Riverside
- École MacLean Memorial

52.Commission scolaire Eastern Shores (Taux de réponse: 100% - 13/13)

- École de Belle Anse
- École secondaire de New Carlisle
- École de Métis-sur-Mer
- École de Shigawake--Port Daniel
- École Riverview
- École de Fermont
- École secondaire de Grosse-Îles
- École secondaire de New Richmond
- École Primaire de Gaspé
- École Intermédiaire d'Escuminac
- École Saint-Joseph-Saint-Patrick
- École Primaire Flemming
- École secondaire de Baie Comeau

53.Commission scolaire Riverside (Taux de réponse: 100% - 19/19)

- École Saint-Johns
- École John-Adam Memorial
- École Saint-Jude
- École Good Shepherd

-École primaire internationale Greenfield Park

-École Royal Charles

-École Mount Bruno

-École Primaire Boucherville

-École Cedar Street

-École internationale Courtland Park

-École Mountainview

-École Terry-Fox

-École Saint-Mary's

-École Harold-Sheppard

-École Saint-Lawrence

-École William-Latter

-École Primaire Saint-Lambert

-École Reach

-École Harold-Napper

54. Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier (Taux de réponse: 100% - 26/26)

-École primaire d'Arundel

-École primaire Crestview

-École primaire de Grenville

-Académie Hillcrest

-École primaire Pinewood

-École primaire John-F.-Kennedy

-École primaire de Joliette

-École primaire Laurentia

-École primaire Laurentian

-École primaire McCaig

-École primaire de Morin-Heights

-École primaire Mountainview

-École primaire Our Lady of Peace

- École primaire de Rawdon
- École primaire Souvenir
- École primaire Saint-Jude
- École primaire Saint-Paul
- École primaire Genesis
- École primaire de Sainte-Adèle
- École primaire Terry-Fox
- École primaire Twin Oaks
- École primaire Saint-Vincent
- École primaire Pierre-Elliott-Trudeau
- École primaire Jules-Verne
- École primaire Franklin-Hill
- Académie de Sainte-Agathe

55.Commission scolaire Western Québec (Taux de réponse: 78,95% - 15/19)

- École Dr. Wilbert Keon
- École Golden Valley
- École St. John's
- École Namur
- École Pierre Elliott Trudeau
- École primaire Chelsea
- École primaire Greater Gatineau
- École primaire South Hull
- École Dr. S.E. McDowell
- École primaire Onslow
- École Eardley
- École primaire Maniwaki Woodland
- École G. Théberge
- École primaire Poltimore
- École primaire Queen Elizabeth

56.Commission scolaire English-Montréal (Taux de réponse: 86,11% - 31/36)

- École Bancroft
- École Carlyle
- École Cedarcrest
- École Dalkeith
- École Dante
- École Dunrae Gardens
- École East Hill
- École Edinburgh
- École Edward Murphy
- École Elizabeth Ballantyne
- École Pierre Elliott Trudeau
- École Gardenview
- École Hampstead
- École Honoré-Mercier
- Académie John Caboto
- Académie Leonardo-da-Vinci
- École Merton
- École primaire internationale Michelangelo
- École Nesbitt
- École Our Lady of Pompei
- École Parkdale
- École Pierre-de-Coubertin
- École Saint-Gabriel
- École Sainte-Monica
- École Westmount Park
- École Willingdon
- École Saint-Raphaël
- École Coronation

-École Royal Vale

-École F.A.C.E.

-École Centre Mackay

57.Commission scolaire Lester-B.-Pearson (Taux de réponse : 0%)

58.Commission scolaire New Frontiers (Taux de réponse: 100% - 10/10)

-École Mary Gardner

-École primaire Saint-Willibrord

-École primaire Franklin

-École primaire Héritage

-Institut Gault

-École primaire Howick

-École primaire Ormstown

-École primaire Hemmingford

-École Centennial Park

-École primaire Harmony

-Établissements de la CSS Pointe de l'Ile (Taux de réponse: 90,70% - 39/43)

-École Saint-Octave

-École Sainte-Germaine-Cousin

-École Félix-Leclerc

-École François-La-Bernarde

-École Sainte-Marguerite

Bourgeois

-École Montmartre

-École Notre-Dame

-École de la Belle-Rive

-École Alphonse-Pesant

-École Gabrielle-Roy

-École La Dauversière

- École Lambert-Closse
- École Victor-Lavigne
- École Wilfrid-Bastien
- École Ferland
- École Général Vanier
- École Cardinal-Léger
- École Des Roseraies
- École Jacques-Rousseau
- École Saint-Joseph
- École internationale Wilfrid-Pelletier
- École Albatros
- École Denise-Pelletier
- École Fernand-Gauthier
- École Marc-Aurèle-Fortin
- École Notre-Dame-de-Fatima
- École Simone-Desjardins
- École Adélard-Desrosiers
- École De la Fraternité
- École Jean-Nicolet
- École Jules-Verne
- École Le Carignan
- École Marc-Laflamme - Le Prélude
- École René-Guénette
- École Saint-Rémi
- École Saint-Vincent-Marie
- École Sainte-Colette

-École Sainte-Gertrude

-École Le Tournesol

Établissements scolaires de la CS des Draveurs (Taux de réponse: 51,72% - 15/29)

-École Carle

-École de la Rose-des-Vents

-École Massé

-École de Touraine

-École du Nouveau-Monde

-École La Source

-École Le Petit Prince

-École l'Oiseau Bleu

-École de l'Envolée

-École du Vallon

-École Polyvalente Le Carrefour

-École de l'Escalade

-École de l'Orée-des-Bois

-École des Belles-Rives

-École des Trois-Saisons

Établissements scolaires du CSS Haut-Bois-de-l'Outaouais (Taux de réponse: 66,67% - 2/3)

-École des Petits-Ponts

-École Le Rucher de la Vallée-de-la-Gatineau

Établissements scolaires du CSS Harricana⁷⁸³ (Taux de réponse: 92,86% - 13/14)

-Écoles primaires St-Paul--Sainte-Gertrude

-École institutionnelle Launay - Trécesson

-École Saint-Joseph

-École de Berry

-École Notre-Dame-du-Sacré-Cœur

-École Sainte-Thérèse

- École Christ-Roi
- École Saint-Marc - La Corne
- École Saint-Félix--Saint-Dominique
- École Sacré-Cœur - Saint-Viateur
- École Saint-Mathieu - La Motte
- École Notre-Dame-de-Fatima
- Alternative Harricana

Établissements scolaires du CSS du Lac-Abitibi (Taux de réponse: 100% - 6/6)

- École Dagenais
- École Boréale
- École du Royal-Roussillon
- École de l'Envol
- École du Maillon
- École Bellefeuille

Établissements scolaires du CSS de la Moyenne-Côte-Nord (Taux de réponse: 25,00% - 1/4)

- École Lestrat

Établissements scolaires du CSS René-Lévesque (Taux de réponse: 76,19% - 16/21)

- École Sainte-Marie
- École Bon-Pasteur
- École Bon-Pasteur
- École Saint-Paul
- École Sacré-Cœur
- École Saint-Bernard
- École Le Phare
- École François-Thibault
- École des Découvertes
- École Cap Beau-Soleil
- École aux Mille-Ressources
- École Le Bois-Vivant

-École Saint-Donat

-École Bourg

-École des Audomarois

-École des Quatre-Temps

Établissements scolaires du CSS des Affluents (Taux de réponse: 90,57% - 48/53)

-École institutionnelle de Charlemagne

-École institutionnelle Du Méandre

-École Saint-Louis

-École Pie-XII

-École Henri-Bourassa et Soleil-de-l'Aube

-École Louis-Fréchette

-École Marie-Victorin

-École Alphonse-Desjardins

-École Jean-XXIII

-École Longpré

-École institutionnelle Louis-Joseph-Huot

-École aux-Quatre-Vents

-École De la Seigneurie

-École des Pionniers

-École Émile-Nelligan

-École Tournesol

-École des Moissons

-École Valmont-sur-Parc

-École Entramis

-École du Moulin

-École le Bourg-Neuf

-École de la Paix

-École la Tourterelle

-École des Explorateurs

- École Louis-Laberge
- École Jean-Duceppe
- École au Point-du-Jour
- École la Majuscule
- École Saint-Guillaume
- École Monseigneur Mongeau
- École La Mennais
- École Léopold-Gravel
- École Le Rucher
- École Saint-Joachim
- École du Boisé
- École de la Sablière
- École des Hauts-Bois
- École de la Source
- École Esther-Blondin
- École Le Castelet
- École Aux 4 Vents
- École l'Arc-en-ciel
- École Jean-De La Fontaine
- École du Vieux-Chêne
- École de l'Étincelle
- École du Soleil-Levant
- École de l'Orée-des-Bois
- École de l'Aubier

Établissements scolaires de la CS Eastern Townships (Taux de réponse: 40% - 8/20)

- École primaire Asbestos Danville-Shipton
- École primaire d'Ayer's Cliff
- École primaire de Mansonville
- École primaire de North Hatley

- École primaire Parkview
- École primaire Pope Memorial
- École primaire de Sawyerville
- École primaire Sunnyside

ANNEXE II

Tableaux supplémentaires

Ce tableau fait référence au graphique 1 de la page 8

Répartition en pourcentage des répondants ayant indiqués si une personne avait été désignée au sein de leur organisme scolaire pour soutenir la mise en œuvre de la mesure 15029 pour l'année scolaire 2020-2021.

	Nombre de répondants	
	N	%
Oui	16	27,59 %
Non	41	70,69 %
Je ne sais pas	1	1,72 %
Total	58	100,00 %

Ce tableau fait référence au graphique 2 de la page 10

Répartition en pourcentage des 16 répondants ayant indiqués si la personne désignée a eu du temps pour la mise en œuvre de la mesure 15029

	Nombre de répondants	
	N	%
Beaucoup	3	18,75 %
Moyennement	6	37,50 %
Peu	7	43,75 %
Pas du tout	-	-
Total	16	100,00 %

Ce tableau fait référence au graphique 3 de la page 14

Répartition en pourcentage des 1 392 répondants selon comment l'allocation reçue a été utilisée parmi les 9 choix de réponses proposés (Plusieurs choix de réponse étaient possibles)

Comment avez-vous utilisé l'allocation reçue ?	Nombre de répondants	
	N	%
Planification et organisation de la cour et des périodes d'activités (ex.: libération de personnel, formation)	459	32,97 %
Animation (ex. : formation de jeunes leaders ou formation du personnel en lien avec l'animation des périodes d'activités dans la cour [ex. : idées de jeux qui respectent les consignes sanitaires])	391	28,10 %
Encadrement (ex. : formation ou accompagnement sur la surveillance stratégique)	318	22,84 %
Aménagement de la cour d'école (ex. : libération de personnel pour participer aux rencontres du comité d'aménagement et réaliser les tâches s'y rattachant, embauche d'un professionnel pour réaliser un plan à l'échelle)	285	20,47 %
Inspection des aires de jeux	143	10,27 %
Entretien de la cour d'école	399	28,66 %
Autre formation ou accompagnement (ex. : formation du personnel pour enseigner à l'extérieur, pour appliquer les mesures sanitaires ou autre)	80	5,75 %
Achat de matériel sportif et de plein air ou autre (ex. : matériel pour la récréation ou pour enseigner à l'extérieur)	1155	82,97 %
Autre	93	6,68 %
Total	1 392*	100,00 %

* Les répondants avaient la possibilité d'indiquer plus d'un choix de réponses. C'est pourquoi le total inscrit dans le tableau est inférieur au total obtenu par addition. Le total inscrit fait référence au total de répondants.

Ce tableau fait référence au graphique 4 de la page 17

Pourcentage des 1 392 répondants ayant indiqués si une personne a été désignée au sein de leur école afin de soutenir la mise en œuvre de la mesure 15029 pour l'année scolaire 2020-2021

	Nombre de répondants	
	N	%
Oui	826	59,34 %
Non	558	40,10 %
Je ne sais pas	8	0,57 %
Total	1 392	100,00 %

Ce tableau fait référence au graphique 5 de la page 18

Répartition en pourcentage selon le titre/fonction dans l'organisation de la personne qui a été désignée

	Nombre de répondants	
	N	%
Directrice ou directeur	219	26,51 %
Directrice adjointe ou directeur adjoint	68	8,23 %
Enseignante ou enseignant en éducation physique et à la santé	342	41,40 %
Autre membre du personnel scolaire (titulaire, personnel du service de garde, personnel de soutien, etc.)	154	18,64 %
Autre	43	5,21 %
Total	826	100,00 %

Ce tableau fait référence au graphique 6 de la page 20

Répartition en pourcentage des répondants ayant indiqués si leur école aurait aimé recevoir du soutien pour la mise en œuvre de la mesure 15029

	Nombre de répondants	
	N	%
Oui	157	20,60%
Non	605	79,40%
Total	762	100,00 %

Ce tableau fait référence au graphique 7 de la page 21

Répartition en pourcentage des répondants selon le soutien qui aurait été souhaité. (Plusieurs choix de réponse étaient possibles.)

	Nombre de répondants	
	N	%
Soutien pour la réflexion (compréhension de la mesure, conseils sur son utilisation, outils ou documents de référence à consulter concernant la cour d'école, etc.)	91	57,96 %
Soutien pour l'achat de matériel (conseils sur le matériel à acheter, admissibilité des dépenses, etc.)	87	55,41 %
Possibilité d'échanger avec d'autres écoles / partage de bons coups	78	49,68 %
Autre	16	10,19 %
Total	157*	100,00 %

* Les répondants avaient la possibilité d'indiquer plus d'un choix de réponses. C'est pourquoi le total inscrit dans le tableau est inférieur au total obtenu par addition. Le total inscrit fait référence au total de répondants.

CHAPITRE II

ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS

SECTION I

DROIT D'ACCÈS

9. Toute personne qui en fait la demande a droit d'accès aux documents d'un organisme public.

Ce droit ne s'étend pas aux notes personnelles inscrites sur un document, ni aux esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature.

1982, c. 30, a. 9.



34. Un document du bureau d'un membre de l'Assemblée nationale ou un document produit pour le compte de ce membre par les services de l'Assemblée n'est pas accessible à moins que le membre ne le juge opportun.

Il en est de même d'un document du cabinet du président de l'Assemblée, d'un membre de celle-ci visé dans le premier alinéa de l'article 124.1 de la Loi sur l'Assemblée nationale (chapitre A-23.1) ou d'un ministre visé dans l'article 11.5 de la Loi sur l'exécutif (chapitre E-18), ainsi que d'un document du cabinet ou du bureau d'un membre d'un organisme municipal ou scolaire.

1982, c. 30, a. 34; 1982, c. 62, a. 143; 1983, c. 55, a. 132; 1984, c. 47, a. 1.

Avis de recours

À la suite d'une décision rendue en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (la Loi).

Révision par la Commission d'accès à l'information

a) Pouvoir :

L'article 135 de la Loi prévoit qu'une personne dont la demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels peut demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. La demande de révision doit être faite par écrit; elle peut exposer brièvement les raisons pour lesquelles la décision devrait être révisée (art. 137).

L'adresse de la Commission d'accès à l'information est la suivante :

Québec	525, boul René-Lévesque Est Bureau 2.36 Québec (Québec) G1R 5S9	Tél. : 418 528-7741 Numéro sans frais 1 888 528-7741	Télec. : 418 529-3102
Montréal	2045, rue Stanley Bureau 900 Montréal (Québec) H3A 2V4	Tél. : 514 873-4196 Numéro sans frais 1 888 528-7741	Télec. : 514 844-6170

b) Motifs :

Les motifs relatifs à la révision peuvent porter sur la décision, sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur les frais exigibles ou sur l'application de l'article 9 (notes personnelles inscrites sur un document, esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature qui ne sont pas considérés comme des documents d'un organisme public).

c) Délais :

Les demandes de révision doivent être adressées à la Commission d'accès à l'information dans les 30 jours suivant la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé au responsable pour répondre à une demande (art. 135).

La Loi prévoit spécifiquement que la Commission d'accès à l'information peut, pour motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter le délai de 30 jours (art. 135).